



Beaucourt-sur-l'Hallue

2017 - 2020



Table des matières

Avant-propos	3
Partie 1 : Le Programme APC	4
1. Démarche de l'Atlas Participatif sur la biodiversité des Communes : l'APC	4
2. Quelques notions scientifiques	5
3. L'équipe et les partenaires	8
Partie 2 : Présentation de la commune	9
1. Situation	9
2. L'État initial de Beaucourt-sur-l'Hallue	9
3. Zonages et données environnementales.....	13
Partie 3 : Présentation des inventaires réalisés	16
1. Les espèces.....	18
Faune.....	18
Flore	40
Espèces exotiques envahissantes (EEE)	46
2. Habitats naturels.....	51
Partie 4 : Synthèse	57
1. Données naturalistes	57
2. Les zones à enjeux.....	58
3. Les zones d'intérêt de la commune.....	61
4. Trame Verte et Bleue (TVB).....	63
5. Préconisations	66
6. Commune et sa biodiversité en général	67
Partie 5 : Bibliographie	68
Partie 6 : Annexes	69
Nomenclature liée aux annexes.....	69
Annexe – Liste des oiseaux recensés	71
Annexe – Liste des chiroptères recensés.....	77
Annexe – Liste des lépidoptères recensés.....	78
Annexe – Liste des mammifères recensés	81
Annexe – Liste des odonates recensés.....	82
Annexe – Liste des amphibiens et reptiles recensés.....	82
Annexe – Liste des orthoptères recensés	84
Annexe – Liste des autres invertébrés recensés	85
Annexe – Liste de la flore recensée.....	87

Avant-propos

L'équipe de Somme Nature tient à remercier l'ensemble des intervenants qui ont pu participer de près ou de loin à la réalisation de cet atlas.

Plus particulièrement nous remercions la commune de Beaucourt sur l'Hallue sans laquelle ce projet n'aurait pu voir le jour. Nous remercions également les habitants de la commune qui ont participé aux inventaires grâce à leurs observations, et dont certains nous ont ouvert leurs portes pour venir installer quelques équipements.

Ce document présente le bilan lié à l'atlas effectué sur la commune. Il est un état des lieux des connaissances liées à la biodiversité de Beaucourt sur l'Hallue et ne détaillera donc pas toutes les actions réalisées dans le cadre du projet.

Pour plus de documentation vous pouvez vous rendre sur notre site :

www.somme-nature.fr, rubrique nos actions, nos conseils environnementaux, APC.

Bonne lecture.

Partie 1 : Le Programme APC

1. Démarche de l'Atlas Participatif sur la biodiversité des Communes : l'APC

L'origine

C'est en 1992, lors d'un Sommet de la Terre que la communauté internationale, consciente des apports rendus par la biodiversité, mais aussi des menaces qui pèsent sur elle, s'engage à travers la Convention Diversité Biologique. Celle-ci a été ratifiée par 193 parties qui s'accordent sur la nécessité de conserver la biodiversité.

La France, pays signataire de cette convention, se lance alors dans sa concrétisation à travers un large programme de Stratégie National pour la Biodiversité (de 2004 à 2009 puis de 2011 à 2020).

Les atlas s'intègrent dans cette volonté de prendre en compte la biodiversité à une échelle plus locale. Les Atlas Participatifs dans les Communes (APC) sont à l'origine une action dérivée directement des Atlas de Biodiversité Communale (ABC) initiée en 2010 par le Cabinet ministériel du MEEDDM. L'initiative de ce projet innovant est issue d'un triple constat : l'existence de lacunes dans notre connaissance de la biodiversité, une mobilisation locale insuffisante sur ces questions dans certains territoires et une volonté de l'État de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques.

L'Atlas Participatif de la biodiversité dans les Communes doit donc répondre à plusieurs objectifs :

- Mieux connaître la biodiversité locale afin d'améliorer la connaissance scientifique nationale et identifier les enjeux spécifiques qui y sont liés.
- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité. La considérer comme un bien commun à maintenir et à valoriser.
- Créer un outil pour la commune afin d'intégrer les enjeux de biodiversité en amont des différentes démarches d'aménagement et de gestion du territoire.

Ce projet s'inscrit comme véritable outil permettant d'aider les communes (élus, acteurs, habitants) à connaître et valoriser leur biodiversité à l'échelle locale. Il est d'ailleurs important de souligner que l'APC et les atlas de biodiversité en général, n'ont aucune portée réglementaire en matière de biodiversité. Il s'agit d'une démarche volontaire, aboutissant à un outil scientifique d'aide à la décision qui permet d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité d'un territoire. En outre, il permettra d'anticiper certaines dispositions réglementaires.

De façon plus générale, les actions menées via les Atlas en faveur des espèces ou des milieux naturels bénéficieront à l'ensemble de la biodiversité du territoire français. Il est en effet essentiel de prendre en compte les enjeux locaux à une échelle plus large que les limites communales. En effet, les habitats naturels ne se limitent pas aux frontières communales et régionales, et les espèces concernées se déplacent parfois bien au-delà.

L'APC mené sur Beaucourt sur l'Hallue

L'atlas communal a pu voir le jour grâce à plusieurs financements : de la Région des Hauts-de-France via le Fonds européen de développement régional (FEDER), et donc l'Union Européenne, ainsi que de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

L'APC est un grand programme étalé sur 3 ans porté par l'association Somme Nature (CPIE Vallée de Somme). Il a donc débuté en 2017 et devait se terminer en 2020. Suite à la crise sanitaire de 2020, le programme a été repoussé jusqu'en février 2021 afin que Somme Nature puisse continuer le projet le plus favorablement possible.

Au total ce sont 7 communes de la Somme qui ont accepté de se lancer dans l'aventure des atlas de biodiversité. Nous retrouvons en plus de Beaucourt sur l'Hallue : Bovelles, Canaples, Coisy, Domesmont, Pierregot et Vignacourt.

2. Quelques notions scientifiques

Afin d'appréhender l'atlas dans les meilleures conditions, il est nécessaire d'exposer quelques bases.

Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité, issue de la contraction diversité biologique est un terme récent qui émerge de la communauté scientifique dans les années 1980. Elle représente la diversité naturelle du monde du vivant prenant en compte toutes les échelles de taille, d'espace, de temps. Nous avons donc 3 grands niveaux de biodiversité en lien les uns avec les autres :

- Le niveau génétique (l'ADN des espèces).
- Le niveau spécifique (les espèces).
- Le niveau écosystémique (lieu de vie des espèces).

Le niveau génétique

Le niveau génétique constitue le premier niveau de la biodiversité. Tous les organismes vivants que sont les plantes, les animaux ou les champignons sont composés de cellules renfermant des brins d'ADN (acide désoxyribonucléique), support de l'information génétique.

L'ADN, bien qu'universel et conçu de manière identique pour tous les organismes vivants, est très diversifié, y compris au sein des individus de la même espèce. C'est pour cette raison que tous les individus d'une espèce possèdent des caractéristiques différentes. Chez les humains, la diversité génétique explique que chaque personne ne possède pas la même taille, la même forme de nez ou encore la même couleur des yeux.

Le niveau spécifique (espèce)

Le deuxième niveau de la biodiversité s'apparente aux espèces. Mais qu'est-ce qu'une espèce ?

Une espèce est une population ou un ensemble de populations dont les individus peuvent se reproduire entre eux et engendrer une descendance viable et féconde dans des conditions naturelles (*Ernst Mayr, 1942*). Les espèces peuvent donc avoir toutes les tailles des plus petites, comme les bactéries ou insectes, jusqu'aux plus grandes comme certains mammifères. Les naturalistes distinguent trois catégories d'organismes vivants : la faune, la flore et la fonge (champignons et lichens).

La faune ou dans le langage courant « les animaux » sont constitués de plusieurs groupes très diversifiés du fait de leurs habitats, leurs modes de déplacements, leur alimentation, leur reproduction...

La flore ou dans le langage courant « les plantes » regroupent les organismes vivants capables de réaliser la photosynthèse. Ce processus permet de réaliser la synthèse de matière organique à partir d'eau, d'énergie lumineuse et de dioxyde de carbone (CO₂), tout en relâchant de l'oxygène nécessaire à la respiration des êtres vivants.

Au niveau spécifique nous pouvons déjà établir des liens « vitaux » entre les végétaux et animaux à travers un besoin élémentaire : se nourrir.

Un exemple de chaîne alimentaire souligne alors l'importance de la présence d'une espèce dans un milieu pour la survie d'une autre.

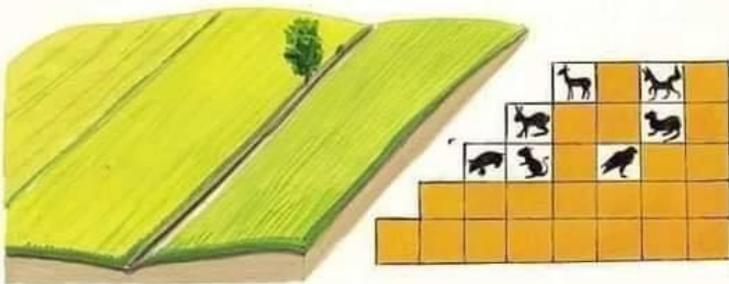
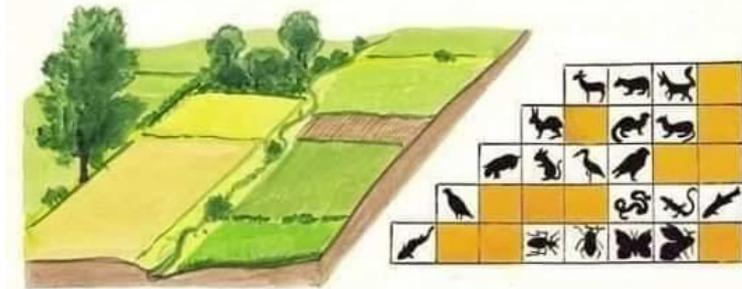
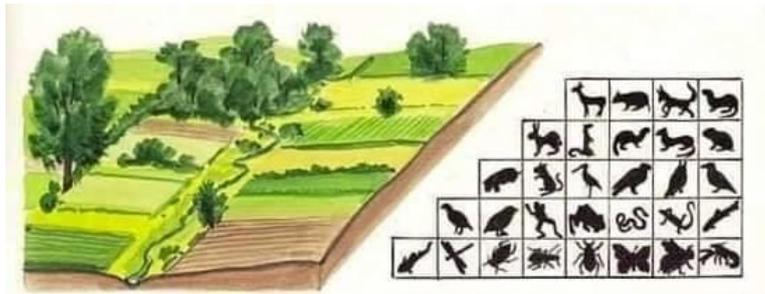


Le niveau écosystème (lieu de vie des espèces)

Le troisième niveau de la biodiversité est l'écosystème, lieu de vie et d'interaction des espèces. Un écosystème est un ensemble formé d'une communauté d'êtres vivants en interrelation dans un environnement.

L'endroit où « habite » une espèce n'est jamais aléatoire. En effet, chaque espèce a des besoins particuliers qui lui sont propres et « habite » dans le milieu où sont présentes ces ressources. C'est pourquoi il est très important de décrire, les espèces, mais aussi le milieu de vie dans lequel elles évoluent.

Il existe différentes échelles d'écosystème tout imbriquées les unes dans les autres. Par exemple, un micro-écosystème tel un tronc d'arbre mort est imbriqué lui-même dans un écosystème plus large comme une forêt.



simplifier et regrouper les espèces en 2 catégories distinctes : les espèces généralistes et les espèces spécialistes.

Les espèces généralistes peuvent vivre dans des conditions variées, elles s'adaptent en général au milieu dans lequel elles sont. Par exemple l'Ortie dioïque peut se développer aussi bien dans des prairies pâturées, que des bords de chemins ou sur tout autre support riche en nutriments.

À la différence, les espèces spécialistes nécessitent à au moins 1 moment de leur vie, des conditions ou des éléments spécifiques. Par exemple, certaines espèces d'orchidées ne pourront se développer que sur des pelouses sèches ou dans des tourbières. Ces milieux sont naturellement rares, puisque les sols associés sont très spécifiques.

Les espèces spécialisées illustrent la relation importante entre une espèce et son environnement : une petite proportion d'espèces se trouve dépendante d'une petite proportion d'habitats naturels. Dans ce cas l'écosystème présent repose sur un équilibre tendu.

Les inventaires réalisés permettent alors parfois de mettre en évidence la présence d'un milieu d'intérêt prioritaire : ces habitats spécialisés abritent souvent une grande biodiversité, et leur dégradation est généralement peu ou pas réversible.

Dans cet Atlas on distingue plusieurs milieux de vie des espèces :

- Milieux urbains.
- Milieux agricoles et bocagers (haies, parcelles agricoles, prairies).
- Milieux humides et aquatiques (marais, mares, étangs...).
- Milieux boisés (forêts, bois).

Élément important : les milieux naturels sont diversifiés sur un territoire donné, plus les espèces qui y vivent le sont aussi, comme le montre cette illustration.

D'une façon générale, dans l'univers du vivant, tous les éléments sont interconnectés. Chaque élément d'un écosystème interagit avec un ou plusieurs autres éléments à travers différentes relations comme l'alimentation, le support, le transport, l'abri, la reproduction, etc. Il est donc nécessaire de comprendre l'importance d'un bon équilibre entre les espèces vivantes d'une part, et entre les espèces vivantes et les éléments de leur environnement d'autre part.

Chaque maillon, de chaque échelle a son importance et son rôle dans l'écosystème.

L'APC permet d'identifier la biodiversité générale et spécialisée. En écologie, nous pouvons

Les services rendus par la biodiversité

Quotidiennement, la biodiversité nous rend énormément de services et sans même que l'on en ait conscience. Elle est donc indispensable que ce soit pour nous nourrir, nous soigner ou encore nous inspirer. C'est pourquoi il nous est nécessaire de la préserver et de composer avec elle.

Actuellement, beaucoup de ressources, d'inspirations technologiques et scientifiques, de réponses aux problèmes sanitaires sont présentes dans la nature, et beaucoup sont encore à découvrir.

Quelques exemples de service rendus :

- Agriculture : la culture, l'élevage font partie intégrante de notre alimentation. La diversité des espèces végétales et animales nous permet d'avoir une alimentation variée et équilibrée. D'autant plus que l'on utilise des microorganismes (bactéries) pour réaliser la fermentation afin de produire du fromage, des yaourts, de la bière...
- Santé : la santé physique ou morale de l'humain dépend fortement de la nature et de la biodiversité qui nous entoure. À noter que la plupart des médicaments sont constitués de molécules naturelles, notamment pour la molécule de l'aspirine présente à l'état naturel dans certaines plantes (saules, reines des prés).
- La pollinisation des végétaux cultivés grâce aux d'insectes pollinisateurs tels que les abeilles, est directement bénéfique aux agriculteurs.
- Auxiliaire de culture : régulation des espèces dites « ravageuses » de culture par la prédation de petits animaux (musaraigne, couleuvre, araignées, etc.) ou encore de certains insectes (coccinelles, punaises, etc.). Action directement bénéfique aux agriculteurs.
- Service écosystémique : épuration des eaux par l'intermédiaire des plantes présentes dans les haies ou encore dans les zones humides, fertilisation des sols par l'intermédiaire de bactéries, d'invertébrés décomposeurs, régulation de l'eau grâce aux zones humides, marais.
- Inspirations : la biodiversité nous apporte aussi une source d'inspiration infinie que ce soit dans la culture (art, etc.), les traditions et dans les nouvelles technologies (biomimétisme).

3. L'équipe et les partenaires

L'association Somme Nature dispose d'une équipe de naturalistes spécialisés dans les divers groupes faunistiques et floristiques.

L'ensemble des personnes ayant mené et participé au projet sont les suivantes :

- Antonin Waterschoot, chargé de mission faune.
- Aurélien Savoy, chargé de mission flore.
- Brice Marinier, chargé de mission faune.
- Raphaël Trombert, chargé de mission faune.
- Alexandre Martel, animateur naturaliste.
- Clément Bionaz, chargé de communication.

Dans le cadre de cet Atlas plusieurs partenaires ont été sollicités afin de réaliser l'état initial des zonages environnementaux et d'obtenir les données naturalistes sur le territoire de la commune :

- Le premier partenaire de cet Atlas est la mairie de Beaucourt sur l'Hallue.
- L'association Picardie Nature a été sollicitée pour recueillir les données naturalistes liées à la faune déjà acquises sur le territoire à travers la base de données régionale ClicNat. Elle est également membre du COPIL technique du projet.
- Le Conservatoire Botanique National de Bailleul a été sollicité pour obtenir les données naturalistes liées à la flore déjà acquises sur le territoire à travers l'outil Digital 2.

Partie 2 : Présentation de la commune

1. Situation

Beaucourt-sur-l'Hallue est une charmante petite commune rurale. Elle se situe dans les Hauts-de-France dans le département de la Somme. La commune se trouve à 15km d'Amiens, la préfecture du département. Les communes voisines sont Bavelincourt, Béhencourt, Montigny-sur-l'Hallue, Mirvaux et Rubempré.

Depuis janvier 2017, Beaucourt sur l'Hallue fait partie de la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie (CCTNP), issue de la fusion entre trois communautés de communes, la communauté de communes de Bernavillois, du Doullennais et Bocage Hallue.

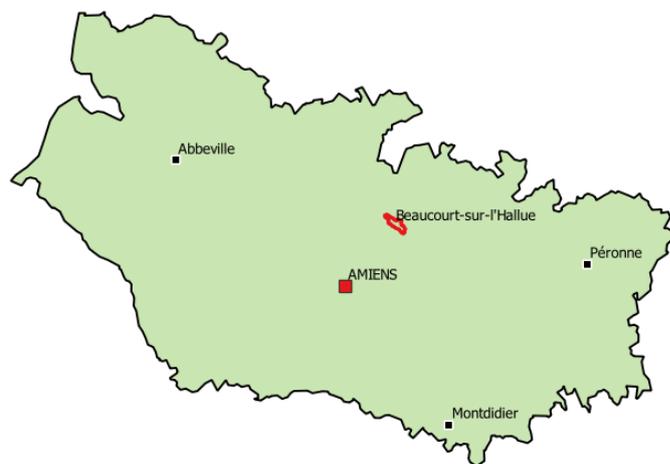


Figure 1 : Localisation de la commune de Beaucourt sur l'Hallue

Quelques chiffres sur la commune

Nombre d'habitants :	287 en 2016
Altitude	43min-132 max
Superficie :	5,47 km ²
Pourcentage zonage environnemental	4,7 %

2. L'État initial de Beaucourt-sur-l'Hallue

Géologie

La Picardie apparaît comme le prolongement du Bassin sédimentaire de Paris d'un point de vue géologique et comprend deux entités géologiques majeures :

- L'affleurement de l'auréole du Crétacé supérieur, sous un faciès de craie largement développé sur les territoires de la Somme, du nord de l'Aisne et de l'ouest de l'Oise.
- L'affleurement des sédiments du Tertiaire (sables et argiles de l'Eocène principalement) déposés sur le substrat crayeux au sud de l'Aisne et à l'est de l'Oise.

La commune de Beaucourt sur l'Hallue est donc située sur l'affleurement du Crétacé supérieur.

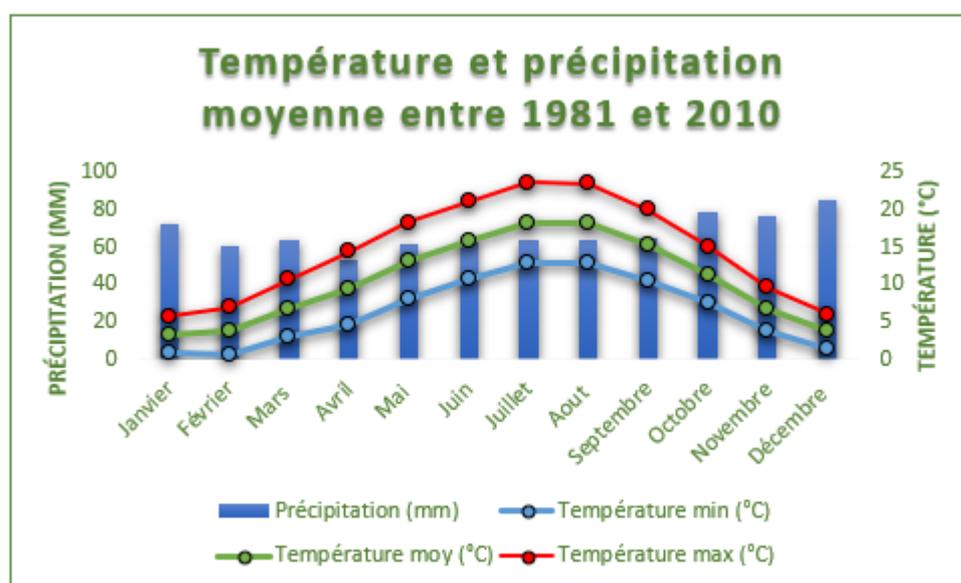
Affleurement :

C'est un ensemble de roches visibles à la surface de la terre, étant mis à nu par plusieurs de facteurs (érosion hydraulique, glaciaire, marine ou activité humaine) sans être masquées par des formations superficielles (sol ou végétation)

Climat

À Beaucourt sur l'Hallue, le climat est tempéré soumis aux flux d'ouest de la façade maritime. Selon les données recueillies par la station météorologique de Saint-Gratien entre 1981 et 2010 (station la plus proche), la température annuelle moyenne est de 10,5 °C, avec une température maximale de 38,3°C (le 06 août 2003) et minimale de -19 °C (le 17 janvier 1985). Les précipitations moyennes annuelles s'élèvent à 808.2 mm.

À savoir : 1 mm de pluie correspond à 1 litre d'eau au mètre carré.



Réseaux hydrographiques

La commune de Beaucourt-sur-l'Hallue est située sur le bassin versant de la Somme. C'est-à-dire que toutes les eaux du territoire (dont celle de Beaucourt sur l'Hallue) sont drainées vers un exutoire commun : la Baie de Somme. Un cours d'eau s'écoule sur le territoire de la commune à savoir l'Hallue. Cette rivière picarde qui étend son cours sur 15.8km prenant sa source à Vadencourt puis se jette dans la Somme au niveau de Vecquemont.

Par ailleurs on recense plusieurs zones humides à Beaucourt-sur-l'Hallue, principalement à proximité immédiate de l'Hallue. Au cours des inventaires, nous avons pu recenser deux mares sur le territoire communal.

Tous ces milieux sont favorables à de nombreuses espèces qui en dépendent pour accomplir leurs cycles de vie (amphibiens, libellules...) et peuvent jouer un rôle dans l'économie ou encore servir pour l'agriculture (abreuvoir pour le bétail).



Figure 2. Hydrographie de la commune de Beaucourt sur l'Hallue

Occupation des sols

L'occupation du sol de Beaucourt sur l'Hallue est répartie selon 5 catégories de la typologie CORINE Land Cover :

- Territoires agricoles.
- Territoires artificialisés.
- Forêts et milieux semi-naturels.
- Zones humides.
- Surfaces d'eau.

Le CORINE Land Cover est une base de données européenne sur l'occupation des sols obtenus grâce à une interprétation humaine des images de satellites de précision 20 mètres. À savoir que la limite seuil pour qu'une unité d'occupation du sol apparaisse sur cette base de données est de 25 hectares minimum.

L'échelle d'utilisation de 1/100 000 du CORINE Land Cover est adaptée à une utilisation nationale ou régionale, mais pas assez précise pour l'utilisation locale. Cependant, la cartographie ci-contre nous donne un premier aperçu de l'occupation du sol.

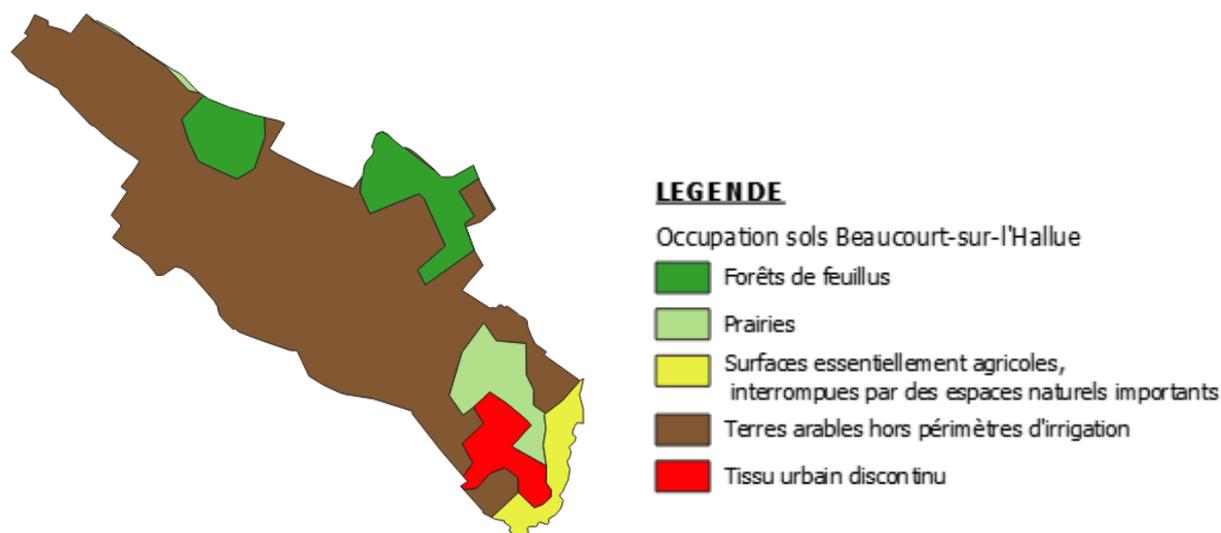


Figure 3 : Occupation du sol de la commune de Beaucourt sur l'Hallue

3. Zonages et données environnementales

Les zonages environnementaux

Sur le territoire français, il existe de nombreux outils de protection des espaces naturels qui sont pertinents et complémentaires. On distingue plusieurs types de zones concernant la connaissance et/ou la protection de la biodiversité. À titre d'exemple une Réserve Naturelle Régionale (RNR) est une zone de protection de la biodiversité.

Concernant la commune de Beaucourt sur l'Hallue, seulement deux zonages de connaissance de la biodiversité, appelés ZNIEFF sont présents sur son territoire.

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. Elle se définit par un contenu (espèces, milieu naturel) et se concrétise par une surface. Les objectifs sont la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, défini par la présence d'associations d'espèces ou de milieux rares, protégés et bien identifiés. Elles correspondent à un enjeu de préservation des biotopes concernés.
- Les ZNIEFF de type II, qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe. Elles ont le caractère d'un inventaire scientifique.

Sur la commune deux ZNIEFF de type I sont présentes sur le territoire :

- **N° 220320023** Larris de la ferme d'Alger à Bavelincourt et Larris au Moulin du Crocq à Puchevilliers
- **N° 220320025** Marais de la Vallée de l'Hallue entre Montigny-sur-l'Hallue et Bussy-Lès-Daours.

Elles représentent une superficie de 25.374 hectares sur le territoire.

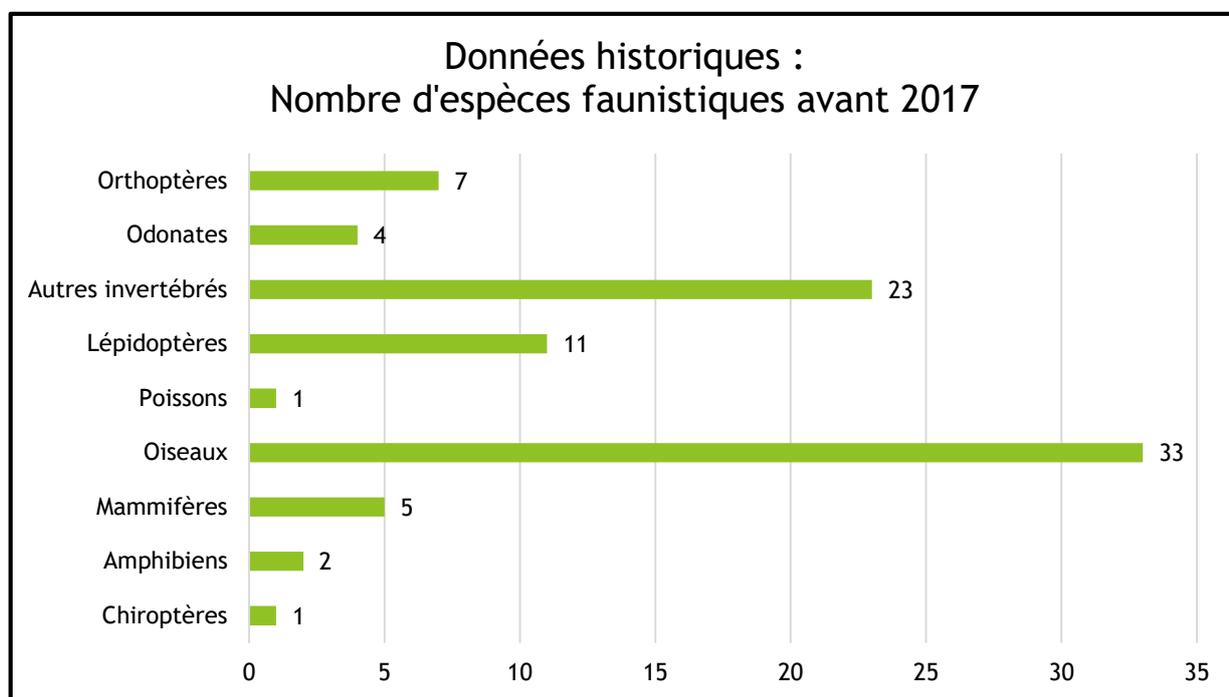


Figure 4. Inventaires du zonage environnemental de la commune de Beaucourt sur l'Hallue

Données bibliographiques

Avant de se lancer sur le terrain, des recherches bibliographiques sont entreprises.

Au total, 87 espèces animales sont recensées à Beaucourt-sur-l'Hallue, d'après la base de données participative Clicnat gérée par Picardie Nature.



Concernant les espèces floristiques, les recherches bibliographiques sont effectuées sur la base de données Digitale2 gérée par le Conservatoire botanique national de Bailleul.

Période	Nombre d'espèces
1990 - 2017	199

Au total, le nombre d'espèces maximal recueilli dans les bases de données faune-flore s'élève à 286 espèces si le comptage commence en 1990.

Partie 3 : Présentation des inventaires réalisés

Concernant la réalisation de l'Atlas, un travail préparatoire a été effectué en amont des inventaires de terrain. Celui-ci a eu pour but de recueillir les diverses informations sur la biodiversité communale, en passant par le recensement des zonages environnementaux présents sur la commune ou à proximité immédiate, l'occupation des sols ou encore les espèces inventoriées présentes sur les bases de données naturalistes régionales et nationales.

Dans le cadre des APC, seuls les deux derniers niveaux de la biodiversité (espèces et leurs lieux de vie) sont très souvent répertoriés. En effet, le niveau génétique est plus complexe à étudier et nécessite du matériel spécifique et des connaissances en génétique poussées, en dehors des compétences de Somme Nature.

De façon générale, le but des inventaires faunistiques était d'inventorier largement les espèces présentes sur le territoire. En pratique, les équipes de naturalistes pouvaient dédier des journées de terrain soit à un groupe d'espèces, soit à tous les groupes observables. Dans tous les cas, si une espèce était observée, mais dont l'inventaire n'en était pas l'objet principal, elle était tout de même intégrée.

Le choix de réaliser des inventaires de cette façon était principalement de faire ressortir les espèces les plus présentes, et les plus rares, sur la commune, dans l'espace et le temps. En effet, à terme, les données récoltées seront intégrées dans les bases de données naturalistes. Pour obtenir une idée précise de l'évolution d'une espèce et de son « état de santé », il est nécessaire de connaître sa répartition sur un territoire d'une part, et l'évolution de sa répartition dans le temps, d'autre part.

Les espèces floristiques ont également été inventoriées de façon exhaustive, mais sur un espace délimité.

Une partie des espèces en France sont protégées en raison d'intérêts scientifiques ou simplement pour préserver le patrimoine biologique. La protection concerne en général les espèces menacées dont l'état de santé des populations sur le territoire est détérioré (destruction et fragmentation de leurs habitats, introduction d'espèces invasives, destruction directe d'individus, etc.).

Il existe également des documents uniquement scientifiques qui aident à affiner la réglementation des espèces en France. Il s'agit des listes rouges de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). Ces listes sont retrouvées au niveau mondial, national et également déclinées au niveau régional.

Chaque espèce évaluée est alors associée à un indice lié au risque d'extinction, comme illustré ci-dessous.

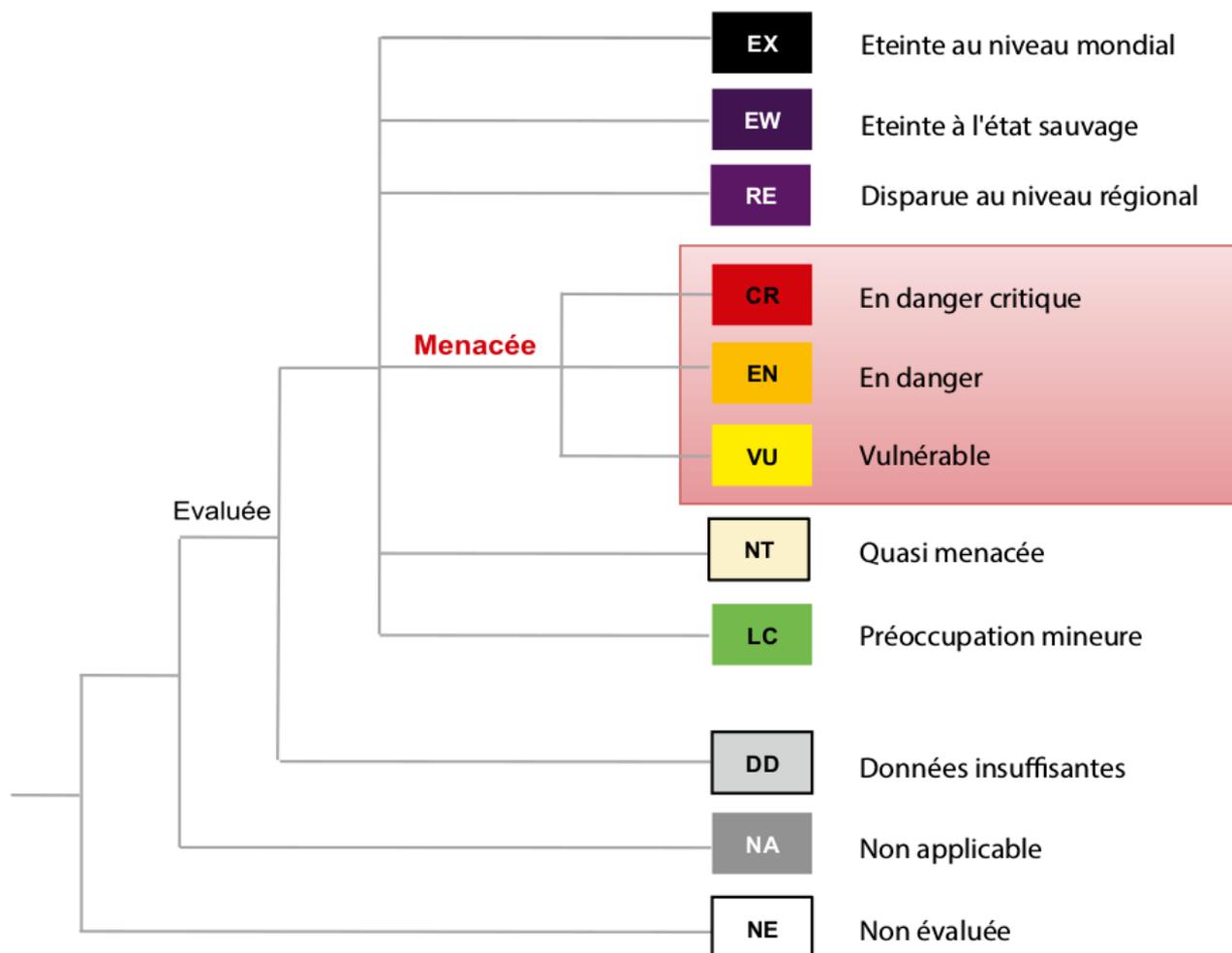


Figure 1. Présentation des catégories de l'UICN utilisées à une échelle régionale (d'après le Guide 2012 et le Guide régional 2012 de l'UICN)

Figure 5. Extrait présentant les catégories de l'UICN des listes rouges

C'est donc avec l'aide de ces documents que les espèces ayant un fort intérêt sur la commune sont identifiées.

Pour chaque groupe présenté ci-dessous, la méthode d'inventaire dédiée est présentée. Seules quelques espèces seront mises en avant pour leurs enjeux écologiques importants. Pour consulter la liste complète, référez-vous aux annexes pour la faune et la flore.

Les espèces mises en avant sont soit rares en Picardie, soit associées à un indice UICN fort au niveau de la région ou de la France.

Chaque espèce présentera donc 3 indices correspondant successivement à sa rareté régionale, son indice UICN régional, son indice UICN national.

Nomenclature des indices de rareté régionale :

- C : commun
- P : peu
- A : assez
- R : rare
- T : très
- E : exceptionnel

1. Les espèces

L'ensemble des espèces animales observées lors des prospections ont été inventoriées sur la commune. Cependant 2 principales limites se sont imposées lors de ces prospections.

La première est le temps consacré à la recherche d'espèces. Les équipes de naturalistes ne pouvaient pas être présentes toute l'année sur la commune, c'est pourquoi seuls quelques jours par an ont été consacrés à ces inventaires pour la commune de Beaucourt sur l'Hallue.

La deuxième correspond à la limite des connaissances naturalistes des équipes. En effet, tous possèdent des connaissances et compétences complémentaires dans ce domaine. Cependant, quelques groupes d'espèces n'étant, en général, pas suivies lors d'études en écologie sont donc peu ou pas connus de nos équipes. Nous pouvons citer les champignons, les lichens, et une grande partie des « invertébrés » regroupant notamment de nombreuses familles d'insectes, d'araignées, et de mollusques.

Les inventaires se sont alors principalement basés sur les espèces réglementées sur lesquelles travaillent les naturalistes lors de leurs études, puis se sont étoffés avec les diverses connaissances.

Nous allons donc retrouver :

- Les mammifères, le groupe d'espèces le plus connu du grand public et qui se distingue des autres par l'allaitement des nouveau-nés. Il est important de préciser que les chauves-souris (chiroptères) font partie de ce groupe, mais seront présentées dans une catégorie à part. Nous verrons par exemple le Chevreuil Européen ainsi que des micromammifères comme la Hérisson d'Europe.
- Les oiseaux sont regroupés sous le terme scientifique « avifaune » comme l'Alouette des champs.
- Les reptiles sont des animaux au corps recouvert d'écailles avec une température corporelle variable, à la différence des humains. Par exemple, le Lézard des murailles est un reptile.
- Les amphibiens sont des espèces avec un cycle de vie biphasique : terrestre et aquatique (pour le stade larvaire). À titre d'exemple, le Crapaud commun et le Triton ponctué sont des amphibiens.
- Les insectes étudiés seront essentiellement les papillons (lépidoptères), les libellules et demoiselles (odonates) ainsi que les sauterelles, criquets (orthoptères).
- Concernant les autres invertébrés, les espèces les plus communes seront inventoriées comme les gastéropodes (escargots...) ou encore les coléoptères et enfin les araignées.

Faune

Ce sont au total 158 espèces faunistiques qui ont été recensées sur la commune.

Mammifères

8 espèces recensées.

Comment ?

L'inventaire du groupe des mammifères (hors chiroptères) a été réalisé par la recherche d'indices de présence et par l'observation directe des individus. Ce groupe comprend des espèces diversifiées et très souvent mobiles et discrètes. Il est donc compliqué de mener un inventaire complet sur les mammifères.

Où ? Quand ?

La période d'inventaire s'étale sur toute la commune et sur toute la période de terrain réalisée par les équipes de naturalistes.

Les animaux laissent des traces de leurs activités. Nous pouvons observer des empreintes de leurs déplacements, des restes de repas, des crottes, des nids, des abris, poils, plumes, etc. Nous pouvons également entendre leurs chants, leurs cris lorsqu'ils communiquent. Tous ces éléments sont des indices de présence de l'animal, et nous pouvons confirmer sa présence, même sans l'avoir vu.

Chiroptères

5 espèces recensées.

Les chauves-souris sont principalement actives de nuit. Leur aptitude à émettre et capter les ultrasons est donc très utile la nuit pour se déplacer, se nourrir et communiquer.

Comment ?

L'inventaire de ce groupe a été réalisé principalement à l'aide de matériel de détection d'ultrasons permettant l'identification des individus en activité : déplacement, alimentation, communication. L'écoute des chauves-souris peut donc ainsi se faire en direct (avec des D1000X et D240X) ou avec la pose de boîtiers automatiques (SM2BAT+) sur quelques nuits. Ainsi, avec des boîtiers, certains habitants nous ont permis de détecter la présence de chauves-souris sur leur propriété.

Une autre option d'inventaire aurait été la prospection des gîtes d'hibernation. L'hiver, les chauves-souris se regroupent à l'abri du froid dans des combles de bâtiments, caves, grottes, etc. Durant cette période le dérangement des individus est à éviter. C'est pourquoi les équipes de Somme Nature ont préféré se référer à la première méthode, sachant que l'association Picardie Nature, réalise tous les ans des inventaires sur les gîtes d'hibernation connus.

Quand ?

Les périodes d'inventaires sont réalisées principalement en période estivale, de mai à août. Chez les chauves-souris, cette période correspond au nourrissage des jeunes. Les femelles se regroupent dans des gîtes estivaux et mettent bas pour ensuite élever les jeunes. Cette période est donc cruciale, et les individus sont très actifs.

Au total 2 à 3 passages sont réalisés sur les différents points d'écoute.

Où ?

Les écoutes actives ont eu lieu sur des secteurs jugés favorables aux chauves-souris potentiellement présentes sur la commune. Des lisières de bois, des prairies de pâture, des boisements, ainsi que des lieux ouverts éclairés par des lampadaires ont ainsi été prospectés.



Figure 6. Carte d'inventaires chiroptères sur la commune de Beaucourt sur l'Hallue

Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) – PC NT NT - PNA



La plus grande des Pipistrelles.

Taille (Tête + Corps) : 46-55 mm

Espèce ciblée par un PNA.

Caractéristiques :

Espèce migratrice. La moins agile de Pipistrelles. Femelles fidèles à leur colonie de naissances. Naissances de jumeaux fréquentes, exceptionnellement naissances de triplés. Pelage dorsal long et laineux, châtain à brun, ventre plus clair et plus terne.

Habitats :

Site d'hibernation : Cavités arboricoles, fissure et décollement d'écorce, bâtiments, nichoirs. Site de mise bas : Cavités arboricoles, fissure et décollement d'écorce, bâtiments. Terrain de chasse : Forêts, lisières, zones humides, étendues d'eau, éclairages urbains.

Un PNA ou Plan National d'Action, est un document d'orientation définissant des actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées.

Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) – Emblématique des zones humides



Une des espèces les plus communes aux plans d'eau et rivières d'Europe.

Taille (Tête + Corps) : 43-55 mm.

Caractéristiques :

Grands pieds avec de grandes griffes ovoïdes. Oreilles courtes pour un Myotis. Pelage frontal descendant en brosse jusqu'au museau. Petite marque sombre bleuâtre sous la lèvre inférieure qui disparaît le plus souvent avec l'âge, vers 4 ou 5 ans. Pelage : Court, dense, brun à gris-brun sur le dos, blanc cassé à blanc grisâtre sur le ventre.

Habitats :

Site d'hibernation : Milieux souterrains naturels et artificiels, cavités arboricoles. Site de mise bas : cavités arboricoles, nichoirs, joints de dilatation des ponts, drains. Terrain de chasse : Plans d'eau calme sans végétation, lisières forestières, prairies humides, mer étale.

Oreillard gris (*Plecotus austriacus*) – NE DD LC



encombrés, vergers extensifs.

Taille (Tête + Corps) : 41-58 mm.

Caractéristiques :

Distingué de l'Oreillard roux depuis 1960. Solitaire en hibernation. Maîtrise du vol stationnaire. Pelage long pelage gris cendré sur le dos, gris-blanc sur le ventre.

Habitats :

Site d'hibernation : Milieux souterrains naturels et artificiels, ouvrages militaires, cavités arboricoles. Site de mise bas : Bâtiments, plus rarement en cavités arboricoles. Terrain de chasse : Forêts de résineux mélangés à sous-étages

Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) – NE DD LC



bas : Bâtiments, disjointements, parois rocheuses. Terrain de chasse : Espaces ouverts, espaces boisés, zones humides, éclairages urbains.

(Seules les personnes habilitées peuvent manipuler les individus de Chauves-souris).

Taille (Tête + Corps) : 39-55 mm.

Caractéristiques :

Museau arrondi. Tour des yeux bien glabre. Liseré clair de 1 à 2mm bordant le patagium. Femelles fidèles à leur colonie de naissance. Pelage coloration assez variable, brun à caramel sur le dos, ventre plus clair tirant vers le beige ou le grisâtre.

Habitats :

Site d'hibernation : Bâtiments. Site de mise

L'Avifaune

Les oiseaux diurnes

68 espèces recensées.

Comment ?

La méthode classique utilisée pour recenser les oiseaux est l'IPA, les indices ponctuels d'abondance.

L'inventaire réalisé sur la commune est donc basé sur cette méthode. Le principe est de noter l'ensemble des oiseaux vus et entendus pendant 20 min sur un point d'écoute avec l'aide de jumelles et d'une longue vue.

Quand ?

Les oiseaux étant actifs dès les premières lueurs du jour, les prospections se font en général autour de 7h du matin et continue jusque vers 11h.

Ensuite plusieurs passages sont effectués durant l'année. Certains oiseaux sont migrateurs et passent donc l'hiver dans des régions plus chaudes que la nôtre, puis reviennent sur le territoire à partir du printemps. Un premier passage est alors effectué au mois de Mars pour observer les oiseaux migrateurs précoces et ceux qui ont passé l'hiver sur la commune. 2 autres passages ont lieu en début puis pendant l'été, en général en Mai et Juin afin de recenser les espèces migratrices tardives et l'ensemble des oiseaux non observés lors des premiers inventaires.

Où ?

Plusieurs points d'écoute jugés favorables sont sélectionnés avec une étude orthophotographique (analyse des images aériennes) et des sites visités. Une diversité paysagère est retenue pour maximiser les chances d'observer l'ensemble des espèces potentiellement présentes.



Figure 7. Carte des points IPA sur la commune de Beaucourt sur l'Hallue

Busard cendré (*Circus pygargus*) - AR VU NT



Taille : 39-50 cm.

Caractéristiques :

Le busard cendré possède des ailes longues et étroites. Chez le mâle le bout des ailes sera noir, et une bande noire visible est présente. Le dos et une partie des bras sont de couleur grise. Des lignes brunes-rousses sont visibles de près sur le ventre. La femelle est similaire avec un dessous des ailes chamois pâle, et un ventre blanchâtre.

Habitats :

Il habite les plaines et les larges vallées, s'installant dans les marais, cultures, friches, landes et jeunes plantations. Il chasse sur des terrains à végétation basse ou clairsemée, mais recherche pour la reproduction des secteurs calmes à végétation haute.

Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) - PC NT LC



Taille : 44-55 cm.

Caractéristiques :

Comme tous les busards, il possède de longues ailes et une longue queue. Le mâle possède le bout des ailes noir, le dessous blanc avec la poitrine et la tête gris bleuté, le bord des ailes sera sombre. La femelle possède un dessus brun, et un dessous blanc beigeâtre rayé de brun.

Habitats :

Il habite toutes sortes de terrains ouverts, à tendance sèche et à couverture végétale basse (cultures, friches, landes, coupes forestières...). En hiver, il est souvent trouvé dans les cultures, prairies, landes et zones humides. La sélection de l'habitat est gouvernée par la disponibilité de la proie principale.

Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) – AC LC EN



Taille : 13 à 15 cm

Caractéristiques :

Petit passereau à bec fort, de taille légèrement moindre et moins rondelet que le Moineau domestique. En plumage nuptial, le mâle montre une tête et une gorge noires, une moustache blanche et des épaules roux vif. Les parties inférieures sont blanchâtres striées de brun foncé à la poitrine et sur les côtés. Le plumage des femelles en toutes saisons et des juvéniles est plus uniforme, tout comme celui du mâle en dehors de la saison de reproduction.

Habitats :

Surtout présent en plaine, il affectionne les zones humides parsemées de buissons et d'arbustes. En dehors de la saison de reproduction, il fréquente pour se nourrir des milieux où l'eau est souvent absente : clairières et lisières, friches, cultures.

Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) – AC LC VU – Emblématique des zones humides



Taille : 16-17 cm.

Caractéristiques :

Petit, trapu, l'oiseau possède une queue, des pattes courtes, et un bec long. Ses couleurs éclatantes sont caractéristiques : tête et ailes bleues verdâtres, dos et queue bleu clair, dessous et tache à la joue orangée, gorge et taches sur les côtes du cou, blanches.

Habitats :

Le Martin-pêcheur recherche les eaux riches en petits poissons et libres de glace en hiver. Il préfère les eaux douces aux eaux saumâtres ou salées bordées d'arbres pour la reproduction et apprécie la présence de perchoirs pour ses affûts. Il a également besoin de talus pour y creuser le tunnel du nid.

Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*) - TR CR NT



Taille : Longueur totale : 14 à 16,5 cm.

Caractéristiques :

Le mâle a le dessus du corps gris bleuté. Les ailes ainsi que les joues et le bandeau sous l'oeil sont noirs. Un sourcil blanchâtre se prolonge jusqu'au bec. La gorge beige orangée s'étend plus ou moins sur la poitrine blanche. Chez la femelle, le dessus du corps est brun, les rémiges d'un brun plus foncé. Le dessous du corps est fauve avec le ventre crème et les joues chamois clair. Trait commun à tous les plumages, le blanc éclatant du croupion et des bords de la queue où se détache en noir un T renversé.

Habitats :

L'habitat type est constitué d'espaces ouverts à végétation rase et éparse. En montagne, on le rencontre sur des coteaux vallonnés, des pelouses alpines, des éboulis. En bord de mer, on le trouve dans les dunes ou sur les côtes

balayées par le vent. Ailleurs, ce sont des friches, des coteaux ou des causses méridionaux qui lui offrent les habitats semi-désertiques qu'il affectionne.

Les rapaces nocturnes

4 espèces recensées.

Comment ?

L'ensemble des rapaces nocturnes potentiellement présents sur la commune ont été inventoriés avec la méthode dite de la repasse.

Le principe de la méthode est simple, certains chants et cris de rapaces sont diffusés afin d'augmenter les chances de détecter les espèces dans un milieu. Le but est d'écouter d'éventuelles réponses de ces derniers aux appels émis. A noter que le protocole comprend quelques minutes d'écoutes passives avant d'utiliser la diffusion. Nous avons donc 4 sons qui passent pendant 8 min et qui correspondent à 4 espèces potentielles : la Chevêche d'Athéna, l'Hibou moyen-duc, l'Effraie des clochers et la Chouette hulotte.

Quand ?

2 passages en tout ont été effectués. Le premier a lieu à la fin de l'hiver (février, mars) afin de détecter les espèces précoces. Le deuxième se fait au début de l'été pour compléter les inventaires. Les soirées de pluie et de vent ont été évitées afin de maximiser la portée des sons, et éviter des périodes de faible activité des espèces.

Ce sont souvent les mâles qui chantent en période de reproduction ou pour marquer leurs présences sur un secteur. Donc lors de ces inventaires, la méthode aura tendance à faire ressortir la présence des mâles des différentes espèces. Quelques précautions sont tout de même prises lors de ces sessions. Lorsqu'un individu répond aux chants, le son correspondant est coupé et le chant de l'espèce suivante est diffusé. En effet, l'oiseau peut être dérangé en période de reproduction ou penser qu'un autre mâle est installé sur son secteur. La succession des chants représente une succession des espèces par ordre de potentielle prédation. Il peut arriver que les rapaces les plus gros attaquent des rapaces de taille inférieure. C'est pourquoi, afin d'éviter que les plus petits soient intimidés par le chant d'un potentiel prédateur, un classement est réalisé dans le protocole de cette méthode.

Où ?

De la même façon que les oiseaux diurnes, une analyse des sites favorables permet de sélectionner les différents points d'écoute sur la commune.



Figure 8. Carte des inventaires rapaces nocturnes sur la commune de Beaucourt sur l'Hallue

Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) - AC VU LC



Taille : 23 à 28 cm.

Caractéristiques :

La Chouette chevêche est assez petite et trapue, elle possède un plumage brun terre sur le dessus et le dessous est blanc jaunâtre avec de larges rayures brunes, assez serrées sur la poitrine. Les pattes sont couvertes de plumes blanchâtres et les doigts parsemés de plumes filiformes. La calotte est tachetée de multiples petits points blancs et les épaules sont constellées de grosses taches blanches. Ses yeux sont jaunes et le bec jaune grisâtre.

Habitats :

La Chouette chevêche habite des milieux très variés, mais avec des caractéristiques vitales pour l'espèce : des cavités pour nicher (vieux arbres, murailles, bâtiments, saules têtards ...), des espaces dégagés à végétation basse ou rase pour la chasse (pâturage, champs, pelouses, steppes ...) et des postes d'affut (haies, arbres isolés, piquets ...). Par ailleurs, la structuration du paysage contribue très fortement à la présence de cet oiseau fortement dépendant d'une mosaïque de milieux favorables reliés entre eux. Les bocages constituent des paysages agricoles optimaux pour elle.

Amphibiens et reptiles

Amphibiens

5 espèces recensées.

Comment ?

La méthode utilisée par les équipes se base sur le protocole PopAmphibien élaboré par la Société Herpétologique de France.

L'inventaire se fait alors à vue et à l'écoute lors de 3 passages. Les adultes, pontes et larves sont alors notés et les espèces correspondantes identifiées. Les inventaires se font à l'aide d'épuisettes, et de lampes pour le passage de nuit. Pour chacune des sessions, un point d'écoute à distance du site est effectué avant les inventaires à l'épuisette.

Quand ?

Une première session permet de détecter les espèces précoces et a lieu en février/mars. Ce passage se fait de jour sur les sites favorables.

La deuxième session en avril/mai permet de détecter les espèces plus tardives ainsi que les espèces discrètes grâce aux chants et cris. Ce passage se fait alors de nuit, car les amphibiens sont plus actifs une fois le soleil couché, et les mâles chantent en période de reproduction.

La troisième session a lieu en fin de printemps, début d'été afin de détecter les espèces tardives et observer les pontes et larves d'espèces non observées lors des premiers passages. Celui-ci se fait de jour.

Où ?

L'ensemble des sites favorables aux amphibiens sur la commune sont prospectés. Il peut s'agir de mares, d'étangs, d'ornières, de fossés inondés, etc.

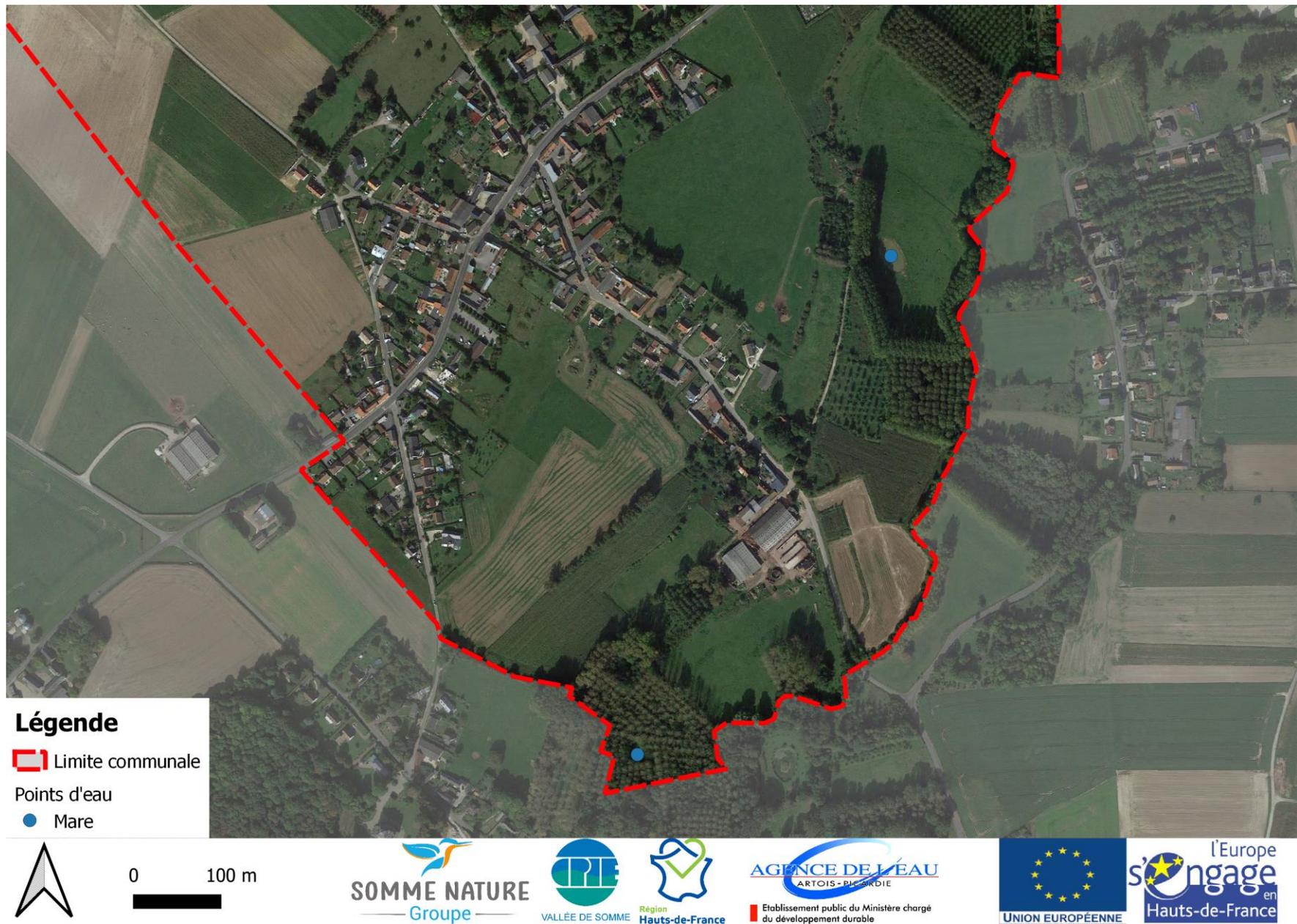


Figure 9. Carte des inventaires amphibiens sur la commune de Beaucourt sur l'Hallue

Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) – AC NT NT



Taille : 11cm.

Caractéristiques :

Le mâle présente une face dorsale gris foncé parsemée de taches noires tandis que la femelle possède une coloration sable ponctuée de petits points noirs. La face ventrale est identique pour les deux sexes à savoir orange parsemée de taches noires plus ou moins grosses selon les individus. La gorge est toujours de couleur beige ponctuée de noir. Le dimorphisme sexuel s'accroît lors du passage en livrée aquatique. Le mâle acquiert une crête dorsale plus haute, dentelée qui se prolonge sans discontinuité avec la crête caudale, également plus développée. Des nuances bleues et oranges apparaissent sur le flanc

de la queue du mâle. Le cloaque est davantage gonflé chez le mâle.

Habitats :

Hiberne en zones boisées comme en milieux ouverts (prairies, champs et marais). Fréquente les plans d'eau ensoleillés, de faible superficie, pourvus d'une végétation aquatique dense.

Grenouille rousse (*Rana temporaria*) – C LC LC – Emblématique des zones humides



Taille : Femelle : 11cm ; Mâle : 10cm.

Caractéristiques :

Le museau est généralement court et arrondi. Tache brune entourant l'œil et s'étirant sur l'arrière de celui-ci. Les tympanes sont nettement visibles, leur diamètre est inférieur au diamètre de l'œil. Cette espèce est caractérisée par 2 plis dorso-latéraux se rapprochant au niveau du dos. Le tubercule métatarsien est peu proéminent et petit. La coloration de la face dorsale est assez variable : brun, vert, ocre, le plus souvent constellée de taches noires. La face ventrale présente des couleurs diverses : vert, rose voire saumon. La face supérieure des pattes postérieures est zébrée de noir. Lors de la période de

reproduction, le mâle présente des callosités nuptiales noires sur les doigts I à III.

Habitats :

Les forêts, les marais, les prairies et les champs ainsi que les zones urbaines. En période de reproduction, elle choisit préférentiellement des zones à faible profondeur et à faible courant telles que les mares, les fossés voire les ornières. Elle peut également fréquenter les étangs et les lacs. Cette espèce évite généralement les plans d'eau poissonneux.

Reptiles

0 espèce recensée.

Comment ?

L'ensemble des reptiles de la commune ont été inventoriés à vue lors des différentes sorties ou à l'aide de plaques reptiles.

Ces plaques sont des découpes de tapis de carrières en caoutchouc ou simplement des tôles métalliques. Elles sont déposées dans des lieux favorables et stratégiques de la commune (lisières de haies, de forêts, proximité de gravats, etc.), puis quelques branches sont insérées en dessous afin de créer un espace entre le sol et la plaque pour que les reptiles puissent s'y glisser. Les plaques sont ensuite relevées lors des inventaires avec précaution pour éviter les morsures de vipères.

Quand ?

Les plaques sont déposées dès le début d'été (avril) et resteront sur place toute la saison estivale.

Où ?

Les lieux de pose des différentes plaques reptiles sont indexés sur la carte suivante.



Figure 10. Carte des inventaires reptiles sur la commune de Beaucourt sur l'Hallue

Entomologie

L'ensemble des inventaires entomologiques (insectes) se sont étalés entre avril et septembre. Les insectes sont en effet plus actifs dès que le temps est chaud, en dehors des jours de pluie.

Lors des différentes sorties, l'ensemble des groupes ci-dessous ont donc été prospectés conjointement à d'autres inventaires.

Odonates

4 espèces inventoriées.

Les libellules et demoiselles sont des insectes dont une partie de leur vie est réalisée en milieu aquatique : le stade larvaire. Une fois devenus adultes, les odonates chassent à proximité des points d'eau, et parfois à plusieurs kilomètres à proximité de champs et de prairies.

Comment ?

L'inventaire s'est donc réalisé à vue avec parfois la capture temporaire des individus adultes à l'aide de filets. La prospection a d'abord été privilégiée aux abords des points d'eau, puis étendue à toute la commune.

Leste verte (*Chalcolestes viridis*) - Emblématique des zones humides



Taille : 30-40 mm.

Caractéristiques :

C'est une Demoiselle de grande taille, au corps vert métallique brillant. Les ptérostigmas (taches au bout des ailes) sont uniformément jaunes à brun clair, entourés de nervures sombres.

Habitats :

Elle fréquente les eaux peu polluées courantes et stagnantes bordées de ligneux à bois tendre surplombant l'eau.

Lépidoptères

26 espèces inventoriées.

Comment ?

Les papillons de jour ont été recensés à partir de l'identification des adultes essentiellement, puisque les chenilles s'observent moins facilement. Le filet est parfois utilisé pour une identification de critères morphologiques parfois complexes.

Où ?

L'ensemble des lisières, boisements, prairies, champs et autres milieux ouverts jugés favorables ont été prospectés durant l'année.

Demi-argus (*Cyaniris semiargus*) - AR NT LC



Taille : 30 - 36 mm.

Caractéristiques :

Les ailes du mâle sont bleues foncées et bordées de brun noir. La femelle est entièrement brune. Le revers est gris-brun ponctué de petits points noirs. Il est dépourvu de dessins marginaux et de taches fauves.

Habitats :

L'azuré affectionne les prairies et champs de Trèfles. Il a deux à trois générations par an. La femelle pond sur les fleurs des Trèfles et de l'Anthyllide vulnéraire. Les chenilles sont

ensuite généralement élevées dans des fourmilières de certaines espèces de fourmis, en se faisant passer pour l'une de leurs larves. Ces fourmis les protègent des prédateurs en échange d'un miellat que les chenilles sécrètent grâce à une glande mellifère.

Moro-sphinx (*Macroglossum stellatarum*) – Emblématique



Taille : 40 à 50 mm.

Caractéristiques :

Le Moro-sphinx est un papillon de nuit actif durant la journée qui fait du vol stationnaire lorsqu'il butine les fleurs. Son corps et le dessus de ses ailes sont gris, le bout de son abdomen est noir taché de blanc et le dessous de ses ailes est orange.

Habitats :

Il affectionne les jardins, carrières et prairies. Les papillons se nourrissent exclusivement de nectar grâce à leur longue trompe. Ils apprécient les fleurs profondes adaptées à leur façon de butiner. La chenille se développe principalement sur différentes

espèces de Galium (les gaillets), de Rubia (les garances) et l'Argousier.

Orthoptères

8 espèces inventoriées.

Comment ?

De la même façon que les lépidoptères et les odonates, les adultes seulement ont permis une identification correcte de l'espèce. En effet chez les orthoptères il existe beaucoup de coloris variables entre les espèces et parfois même à l'intérieur d'une même espèce, et les juvéniles présentent rarement les critères identifiables.

Quand ?

Le pic de détection favorable est plutôt situé dans les mois les plus chauds : juin à septembre.

Où ?

L'inventaire se fait essentiellement à l'aide d'un filet fauchoir sur les herbes hautes des prairies et milieux ouverts.

Autres invertébrés (autres insectes, arthropodes et mollusques)

30 espèces inventoriées.

Comment ?

De la même façon que les orthoptères, une grande partie des invertébrés ont été identifiés et capturés temporairement à l'aide d'un filet fauchoir. L'inventaire a été complété par l'identification à vue des individus lors des sorties.

Quand ?

Les arthropodes et autres insectes sont observables de lors d'une météo chaude et sèche de préférence.

Les mollusques font ici exception puisqu'ils préfèrent les milieux humides et plus généralement, les jours de pluie.

Où ?

Tous les milieux ouverts, ainsi que les haies, les lisières, les boisements, les troncs d'arbres, etc. sont favorables à l'observation des arthropodes. L'ensemble des écosystèmes accessibles de la commune sont donc favorables à leurs observations.

Coccinelle à 16 points (*Tytthaspis sedecimpunctata*) - Emblématique



Taille : 4 mm.

Caractéristiques :

Coccinelle très luisante, entièrement jaune avec la suture et 8 taches noires sur chaque élytre, les 3 taches latérales se touchent.

Habitats : La larve et l'adulte sont mycophages. Les adultes se rencontrent sur les arbres et les buissons, dans les forêts et les lisières.

Espèce indigène en France, ne faisant pas partie de la catégorie invasive des coccinelles asiatiques.

Syrphe ceinturé (*Episyrphus balteatus*) – Emblématique des milieux ouverts



Les Syrphes sont des mouches imitant l'apparence des Hyménoptères (abeilles, bourdons, guêpes ...)

Taille : Environ 1 cm.

Caractéristiques :

Aspect caractéristique avec le corps orange et une double bande noire sur chaque tergite.

Habitats :

Tous types d'habitats. Les larves se nourrissent de pucerons et l'adulte de nectar de fleurs. L'espèce est donc

pollinisatrice.

Flore

Dans le cadre de cet APC, seuls les groupes ci-dessous seront étudiés :

- Les plantes qui produisent des fleurs et/ou des graines (spermaphytes).
- Les plantes ne produisant ni fleurs ni graines (ptéridophytes) comme les fougères, lycopodes, prêles.

Les inventaires de la flore sur la commune de Beaucourt sur l'Hallue ont été réalisés sur des zones sélectionnées.

Au total 8 sites de la commune ont été prospectés. L'ensemble de ces sites ont été repérés par analyse orthophotographique et affinés sur le terrain. Le gain de temps a été l'argument principal dans le choix de sélectionner quelques sites clés et de ne pas prospecter l'ensemble de la commune.

Notre équipe a volontairement varié la localisation de ces sites afin de cibler des milieux diversifiés et représentatifs de la commune. Tout comme pour les inventaires faunistiques, le but était de maximiser les chances d'observer les espèces potentiellement présentes sur le territoire communal.

Les inventaires ont eu lieu sur plusieurs périodes de l'année afin de couvrir les cycles biologiques des espèces végétales. Une partie des espèces est en effet identifiable qu'à certain stade de développement (floraison, développement des feuilles, etc.).

Au total 211 espèces floristiques ont été référencées sur la commune.



Figure 11. Carte des inventaires floristiques sur la commune de Beaucourt sur l'Hallue

Brome sans arêtes (*Bromopsis inermis*) – AR NA NA



Taille : 1 m.

Caractéristiques :

Plante vivace souvent pubescente aux noeuds et aux gaines intérieures, à souche longuement rampante - tiges raides - feuilles d'un vert foncé, larges de 5-12 mm, rudes, glabres, distiques sur les rejets stériles - ligule courte, tronquée - panicule verte ou violacée, oblongue, dressée, à rameaux scabres demi-verticillés - épillets de 2 cm et plus, oblongs, peu comprimés, à 5-8 fleurs mutiques - glumes inégales, à 1-3 nervures - glumelles peu inégales, l'inférieure oblongue, carénée, trinervée, obtuse ou échancrée, mutique ou mucronée.

Habitats :

Haies, chemins, fossés.

Hirschfeldie grisâtre, Roquette bâtarde (*Hirschfeldia incana*) – AR NA LC



Taille : 30 – 60 cm.

Caractéristiques :

Tige ramifiée, velue-grisâtre à la base, de même que les feuilles inf. Celles-ci lyrées, à 1-5 paires de divisions étalées à angle +/- droit. Feuilles sup. petites, lancéolées à linéaires. Pétales jaune clair, longs de 6-8 mm, à onglet. Siliques appliquées, longues de 8-15 mm, épaisses de 1-1,5 mm, à 3 nervures. Bec fusiforme, env. aussi épais que la silique, long de 4-6 mm et contenant gén. 1-2 graines. Pédicelles longs de 2,5-4 mm, presque aussi épais que les siliques.

Habitats :

Chemins, décombe.

Laïche écartée (*Carex divulsa*) – AR LC LC



Taille : 30 – 60 cm.

Caractéristiques :

Plante vivace à souche gazonnante, à tiges grêles, à feuilles étroites (2-3 mm). Ligule à partie adhérente au limbe ovale, à bord antérieur échancré en courbe arrondie et ne dépassant pas la naissance du limbe. Epi très long et très lâche, d'un vert blanchâtre, composé d'épillets plus petites, les 4 ou 5 inférieurs très écartés, les supérieurs seuls rapprochés.

Habitats :

Lieux incultes.

Épiaire des champs (*Stachys arvensis*) – AR NT LC



Taille : 10 – 40 cm

Caractéristiques :

Feuilles pétiolées, ovales-obtuses, tronquées en cœur à la base, régulièrement crénelées. Fleurs d'un blanc rosé, petites et étalées. Calice petit, vert, hérissé, en cloche régulière. Corolle dépassant à peine le calice.

Habitats :

Lieux sablonneux, siliceux.

Muscari à grappes (*Muscari neglectum*) – TR LC LC



Taille : 10 – 30 cm.

Caractéristiques :

Feuilles larges, étalées, retombantes, plus longues que la tige. Fleurs bleu foncé, à odeur de prune, en grappe ovale très serrée. Graines finement striées.

Habitats :

Champs et vignes.

Ophrys araignée (*Ophrys aranifera*) – R NT LC



Taille : 10 – 35 cm

Caractéristiques :

Feuilles inférieures étalée. Fleurs moyennes. Bractées inférieures dépassant les fleurs. Fleurs moyennes, 2-8 en épi très lâche. Divisions extérieures d'un vert pâle, ovales-oblongues, étalées en croix. Les 2 intérieures linéaires-obtuses, ondulées, vert jaunâtre, glabres. Labelle obovale, entier ou émarginé, non apiculé, velouté, brun pourpre, à la fin jaunâtre, marqué vers le centre de 2-4 raies symétriques glabres et bleuâtres, muni ou non à la base de 2 gibbosités peu saillantes.

Habitats :

Lieux secs, herbeux, surtout calcaires.

Primevère acaule (*Primula vulgaris*) – AR LC LC



Taille : 5 – 15 cm.

Caractéristiques :

Plante sans tige principale, à pédicelles tous radicaux. Feuilles en rosette basale, obovales allongées, insensiblement atténuées en pétiole ailé, atteignant 15 cm de long, irrégulièrement denticulées, réticulées et glabres dessus, vert pâle et velues dessous. Fleurs solitaires, inodores. Pédicelles longs, velus, grêles, décombants à maturité. Corolle jaune soufre, atteignant 3 cm de diamètre ; lobes 5, à tache jaune orange à la base, étalés et échancrés.

Habitats :

Forêts claires, vergers, buissons.

Trèfle hybride, Trèfle bâtard (*Trifolium hybridum*) – AR NA LC



Taille : 10 – 50 cm.

Caractéristiques :

Tige rameuse, glabre. Folioles largement ovales, finement dentées. Stipules terminées en arête, herbacées. Fleurs pédicellées. Inflorescences globuleuses, larges de 1,5-3 cm, sur longs pédoncules. Pédicelles gén. plus longs que le tube calicinal, réfléchis après la floraison. Tube calicinal à 5 nervures.

Habitats :

Prairies grasses, chemins, champs.

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Lors des inventaires naturalistes, un effort a été consacré pour référencer les espèces dites « exotiques envahissantes ».

La définition officielle des EEE est la suivante : une espèce exotique envahissante est une espèce introduite par l'homme en dehors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives.

Plus simplement, une espèce sera dite exotique envahissante en France, si elle a été introduite à partir d'un pays étranger, qu'elle n'est pas naturellement présente sur le territoire, et dont son évolution menace d'autres espèces, des écosystèmes, l'économie ou la santé.

Donc toutes espèces non présentes naturellement en France ne sont pas nécessairement des EEE, puisqu'elles peuvent n'avoir aucun impact négatif.



Figure 12. Carte de répartition des E.E.E. sur la commune de Beaucourt sur l'Hallue

Radondin (*Myocastor coypus*)



36-65 cm, plus 24-45 cm de queue.

Rongeur de grande taille, à la silhouette trapue et bossue. La tête, massive et anguleuse, se termine par un museau court, portant de grosses moustaches blanches, dont l'extrémité est blanche. Ces incisives, oranges, sont facilement visibles et permettent d'identifier l'espèce sans difficulté. Sa queue est cylindrique, longue et écaillée. Quatre des cinq doigts des pattes postérieures sont reliés par une palmure. Le pelage varie du brun au brun roussâtre sur le dos et est plus clair sur le ventre.

En creusant des galeries sur les berges des cours, il fragilise ces zones ce qui peut causer d'importants problèmes sur les divers ouvrages hydrauliques. Il occasionne aussi des dégâts sur les cultures et est porteur de la leptospirose, de la toxoplasmose, de la douve du foie et de l'échinococcose.

Confusion possible avec le Rat musqué.

Buddleia de David (*Buddleja davidii*)



1 à 5 m.

Aussi appelé arbre à papillons, le buddléia forme des fleurs blanches à pourpres, regroupées en inflorescences denses et pointues, mesurant environ 35 cm.

Le buddléia peut former rapidement des peuplements monospécifiques (uniquement de cette espèce) denses qui peuvent exclure localement d'autres espèces. Il pose un réel problème dans certaines ripisylves (blocage de la régénération naturelle dans les forêts riveraines, concurrence avec les formations pionnières à saules et peupliers, risque de disparition d'espèces endémiques de lits de

torrents par modification du milieu et compétition).

Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)



3 m maximum.

La Renouée du Japon est une grande herbe dont les tiges sont creuses, érigées, rougeâtres, semi-ligneuses avec des nœuds marqués qui les font ressembler à des tiges de bambous. Les feuilles sont grandes (elles atteignent 20cm de long), ovales-triangulaires, tronquées à la base, terminées en pointe (en forme de coeur) La tige est entourée au niveau des nœuds par une membrane brune.

Du fait de la croissance très rapide des tiges au printemps, jusqu'à 10 cm/jour, créant une canopée horizontale, continue et élevée (3 à 4 m au-dessus du sol), elles ont un impact majeur sur l'incidence lumineuse au niveau du

sol empêchant la plupart des autres plantes de se régénérer par semis ou même par rejets de souche. Ces effets provoquent une diminution de la biodiversité animale et végétale. Ses rhizomes sont situés profondément dans le sol, et compliquent donc la lutte par arrachage.

Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)



20 – 30 m.

Son tronc est de couleur gris-brun, avec une écorce épaisse profondément crevassée. Ses feuilles caduques comprennent entre 9 et 19 folioles ovales. Ses fleurs sont blanches, en grappes pendantes.

L'envahissement du milieu naturel par le Robinier faux-acacia conduit, suite à la fixation d'azote atmosphérique, à des communautés végétales riches en espèces nitrophiles (ronce, gaillet, orties) comportant elles-mêmes un grand nombre d'espèces exotiques. Ceci conduit à des forêts très pauvres en espèces et dominées par une flore

banale.

Sumac de Virginie (*Rhus typhina*)



5 m.

Le Sumac de Virginie est un arbrisseau au feuillage caduc prenant des couleurs rouge-orangé brillant en automne. Les feuilles vertes foncées sont alternes, composées de 10 à 30 folioles. Les inflorescences sont en épis coniques rouges. Le tronc est petit, les rameaux sont rouges.

Le Sumac de Virginie peut s'échapper grâce à de nombreux drageons souterrains et former des fourrés denses. Bien qu'elle ne se retrouve que rarement dans la nature, son comportement localement très envahissant incite à rester attentif quant à son éventuelle évasion dans les milieux naturels.

Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*)



1 m.

Sa tige est dressée simple, ses fleurs sont blanches verdâtres. Les feuilles sont allongées, entières avec quelques dents sur le bord du limbe.

Dans les milieux naturels, l'impact de la Vergerette du Canada est faible, cette plante ne colonise que les habitats naturellement perturbés comme les berges de rivière. De nombreuses populations résistantes à différents herbicides se sont développées. La Vergerette du Canada est une des rares adventices qui concurrence véritablement la Vigne par l'abondance que peuvent atteindre ses populations et la taille de ses individus.

2. Habitats naturels

Les habitats naturels de la commune ont été inventoriés et catégorisés selon la nomenclature EUNIS.

Cette dernière permet d'attribuer un code pour chaque type de milieux naturels. Il y a plusieurs niveaux de codification qui permettent d'affiner la catégorie de chaque milieu avec des caractéristiques précises.

Dans cet atlas nous nous sommes arrêtés au niveau 3 qui permet d'identifier des habitats naturels. C'est ce premier niveau d'identification « d'unités homogènes de végétation » qui est souvent utilisé pour gérer et suivre des formations végétales.

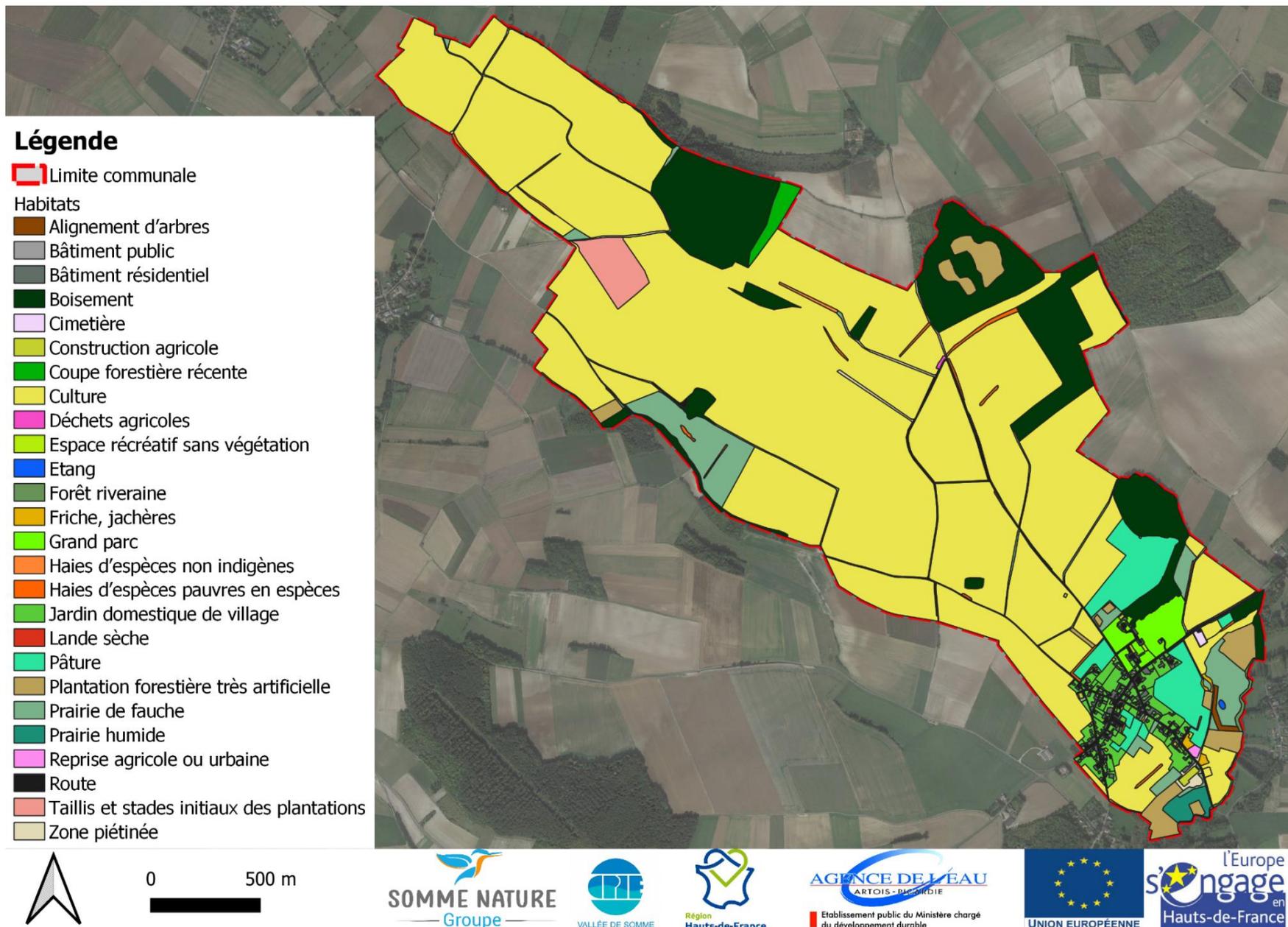


Figure 13. Carte des habitats naturels de la commune de Beaucourt sur l'Hallue

Habitats principaux

Champs de culture



Le principal habitat référencé sur la commune de Beaucourt sur l'Hallue est le champ de culture. Il recouvre une large partie de la surface communale.

Cet espace change suivant les pratiques agricoles et ne permet pas d'obtenir des résultats d'inventaires précis. Cependant, suivant les périodes de l'année et les pratiques agricoles, nous pouvons observer quelques groupes d'espèces attirés par ces espaces.

La biodiversité de ces espaces est souvent spécifique. Par exemple, les pollinisateurs

permettent localement la reproduction d'espèces végétales agricoles et sauvages. Pour les oiseaux, les cultures peuvent alors devenir des terrains de chasse pour l'alimentation. Il est également commun d'observer des lapins de garenne dans les champs puisque leurs terriers sont parfois localisés à l'intérieur même des cultures, car la terre est souvent retournée et donc meuble.

Certaines espèces d'oiseaux apprécient ces milieux pour la chasse. Les cultures peuvent attirer des insectes, de petits mammifères, et la visibilité qu'offre un champ est idéale pour les détecter.



Abeille solitaire



Buse variable



Lièvre d'Europe



Bruant proyer

Les boisements



Le deuxième habitat le plus représenté sur la commune est le boisement.

De grands espaces boisés sont répartis sur l'ensemble du territoire. Beaucoup de petits îlots boisés sont également situés à divers endroits, notamment à proximité du tissu urbain et des cultures.

Ces habitats sont denses, humides et sont structurés de différentes strates végétales : des arbres, arbustes, haies, ronces, tapis de lierre, etc.

L'ensemble de ces structures composent différents abris et permettent l'installation d'une grande diversité animale et végétale. La biodiversité liée aux milieux boisés est souvent ordinaire, mais spécifique de l'habitat : oiseaux dont la présence d'arbres est nécessaire pour se nourrir, d'insectes se nourrissant de petits mollusques eux-mêmes présents dans les bois, d'amphibiens, de papillons appréciant les milieux humides, et de grands mammifères.



Ecureuil roux



Pic épeiche



Punaises



Vulcain

Les pâtures et les prairies de fauche



En troisième position, il y a les pâtures et les prairies de fauche. Ces milieux sont dits ouverts et présentent souvent quelques structures végétales intéressantes pour la biodiversité.

En effet, les arbres, haies, et pelouses en général, permettent d'abriter différents groupes d'espèces. Par ailleurs, pendant au moins une partie de l'année, la végétation des prairies se développe librement et accueille alors des espèces animales affectionnant les herbes hautes, comme les orthoptères. Des insectes

pollinisateurs comme les papillons et les syrphes sont également présents au-dessus de la végétation sur les sites ensoleillés.

La gestion de ces milieux est souvent modérée, des ronces et autres espèces végétales peuvent alors coloniser quelques endroits et offrir un abri supplémentaire.

La biodiversité présente est souvent ordinaire, mais représente un maillon important de la chaîne alimentaire.



Verdier d'Europe



Piérade de la rave



Decticelle bariolée



Syrphe ceinturée

Les jardins et les haies



Enfin, le 4e habitat référencé sur la commune est représenté par l'ensemble des jardins domestiques et les haies. Ces derniers étant privés, les inventaires n'ont pas pu être poussés dans ces zones.

Cependant les jardins sont très souvent entourés de haies et d'essences d'arbres. De manière générale, sur la commune, l'ensemble des haies situées en bordure de chemins ou de routes, qu'elles soient en délimitation de jardins ou de cultures sont favorables à la présence d'une diversité d'espèces animales et végétales.

Ces structures paysagères possèdent deux fonctions principales. La première est l'abri, des animaux vont passer toute ou partie de l'année à l'abri dans ces petits milieux végétalisés. La deuxième concerne la connexion des espaces, et le repère visuel nécessaire aux déplacements. Des haies reliant des milieux boisés à travers des champs auront plus d'intérêt et de fonction écologiques qu'un champ de culture simple. Nous pouvons raccorder cette fonction aux corridors écologiques que l'on retrouve dans la

politique TVB.

En terme de biodiversité, diverses espèces seront alors présentes autour de ces habitats comme des oiseaux, des insectes, mais également des mammifères de toutes tailles comme des chauves-souris et des Chevreuils Européens.



Pipistrelle commune



Coccinelle à
22 points



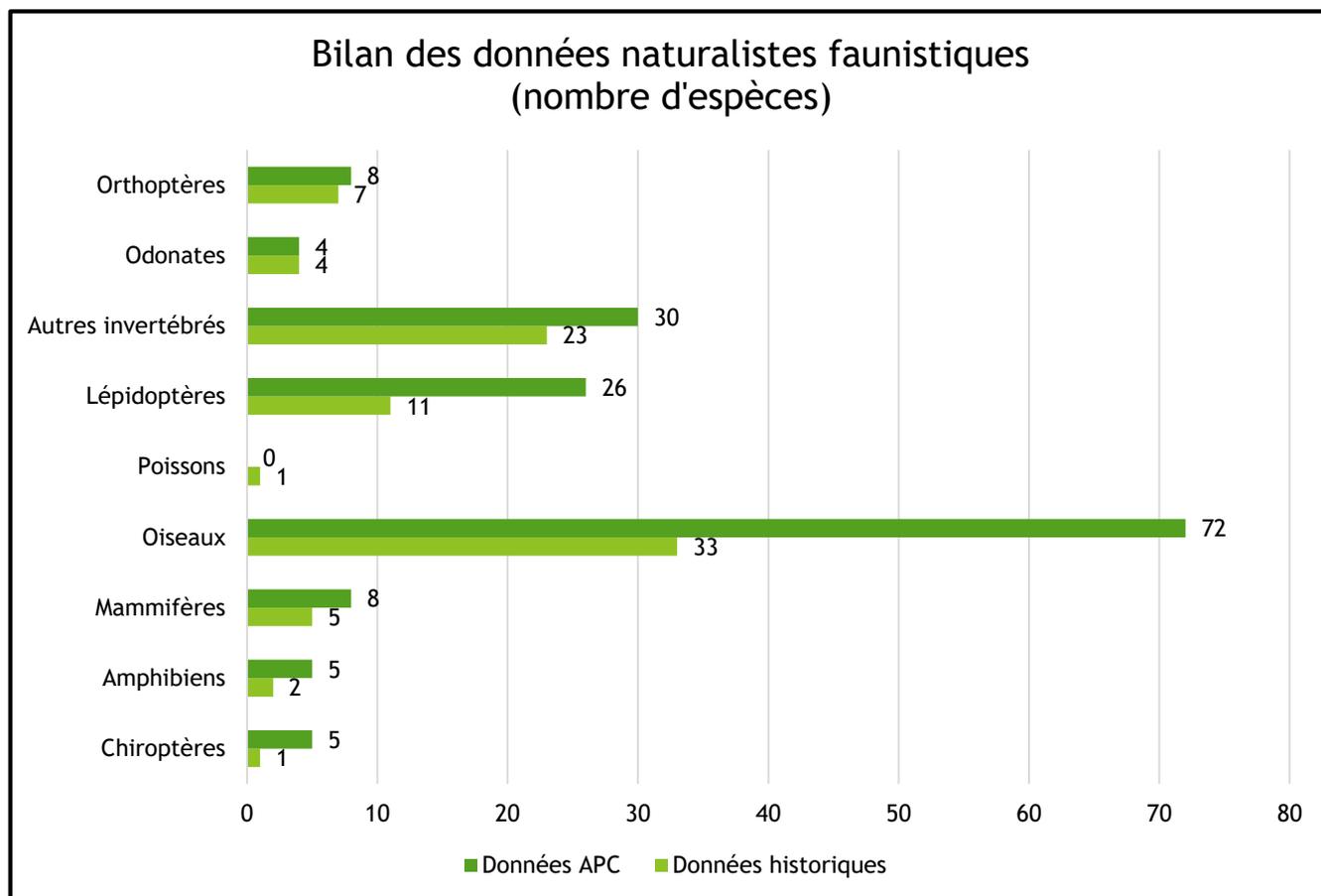
Mésange bleue



Chevreuil Européen

Partie 4 : Synthèse

1. Données naturalistes



Pour un total de 158 espèces faunistiques et 211 floristiques, la commune a considérablement augmenté la connaissance naturaliste locale.

C'est au total 1510 données accumulées sur les 3 années d'étude.

Une partie des espèces disponibles en annexes ont donc été vues pour la première fois grâce au programme APC. Néanmoins quelques-unes sont retrouvées plusieurs années après le premier référencement comme :

- La Chevêche d'Athéna (rapace nocturne)
- Le Vulcain (lépidoptère)
- La Decticelle bariolée (orthoptères)

2. Les zones à enjeux

Afin de localiser de façon objective les zones à enjeux faune et flore, nous avons décidé de référencer l'ensemble des espèces dites à enjeux, c'est-à-dire l'ensemble des espèces bénéficiant d'un statut de protection via un arrêté réglementaire. Les arrêtés ministériels et préfectoraux de protection animale ont pour but de protéger les espèces de façon plus ou moins importante. L'intérêt de protection évoqué dans les listes rouges est en très grande majorité retranscrit dans les arrêtés.

*L'arrêté peut interdire de porter atteinte à l'habitat de l'espèce concernée, de ses lieux de reproduction, de détruire des individus, leurs descendances (œufs, larves), de transporter, commercialiser, détenir, naturaliser les individus. Le Triton crêté (*Triturus cristatus*), par exemple, bénéficie de l'ensemble de ces protections sur le territoire français.*

Les cartes ci-dessous compilent toutes les données des espèces à enjeux inventoriées dans le cadre de l'Atlas.

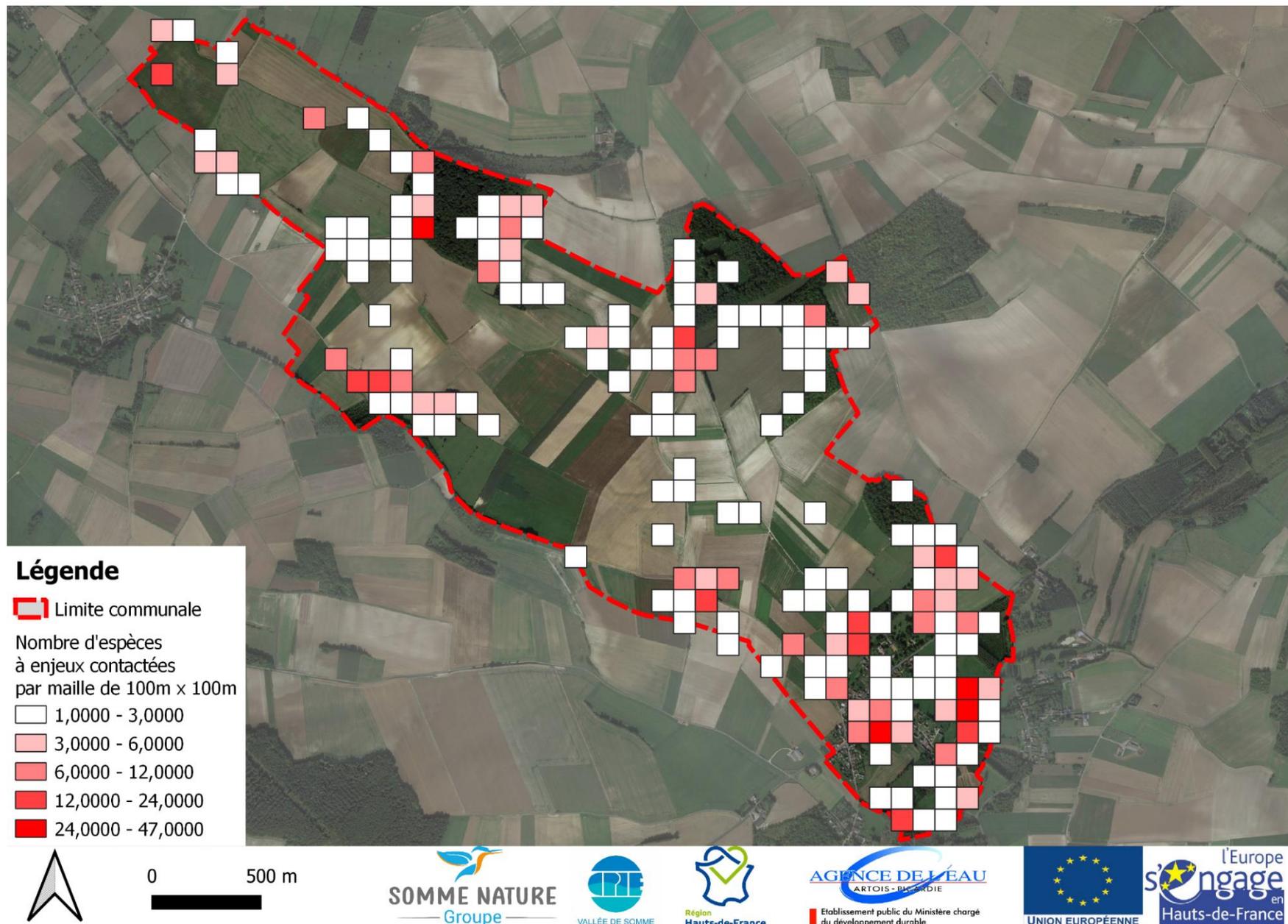


Figure 14. Carte des enjeux liés à la faune sur la commune de Beaucourt sur l'Hallue



Figure 15. Carte des enjeux liés à la flore sur la commune de Beaucourt sur l'Hallue

3. Les zones d'intérêt de la commune

Les zones à enjeux sur la commune sont réparties dans les zones les plus végétalisées du territoire, réparties de façon régulière.

La ZNIEFF au nord



Comme évoqué plus haut, le bois regorge d'une biodiversité ordinaire et spécifique de l'habitat. L'espace est structuré de différents milieux : arbres, haies et végétation diverse. L'ensemble du milieu est classé en ZNIEFF et donc reconnu comme un milieu abritant des espèces remarquables.

Le boisement est conjoint à la commune de Bavelincourt.

Le parc boisé rue du Château



Divers milieux sont juxtaposés sur cet espace. L'ensemble forme une mosaïque de différents espaces végétalisés, en grande partie gérés et entretenus. Les arbres, haies, prairies et pelouses sont autant d'abris et de milieux attirant une biodiversité animale intéressante. Le jour de nombreux insectes et oiseaux sont présents sur les zones ensoleillées du parc et les zones ombragées des haies. La nuit un cortège de chauves-souris et de rapaces nocturnes viennent chasser.

La mare et ses espaces arborés (ZNIEFF au sud)



De façon générale, les milieux aquatiques entourés de milieux enherbés et boisés attirent toujours une biodiversité animale et végétale intéressante. La zone humide de Beaucourt sur l'Hallue présente en effet une diversité de structures végétales (boisements, pâtures, haies, buissons) accueillant une richesse d'espèces animales : chauves-souris (dont certaines spécifiques des zones humides), orthoptères, oiseaux, libellules, lépidoptères, amphibiens, etc. La majorité des espèces floristiques à enjeux sont également présentes le long de ces habitats.

4. Trame Verte et Bleue (TVB)

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil de préservation de la biodiversité. Elle vise à prendre en compte les enjeux liés aux milieux naturels dans les outils de planification (SRCE ou Schéma Régional de Cohérence Écologique) et les projets d'aménagement.

Elle vise ainsi à freiner l'érosion de la biodiversité issue de l'artificialisation et de la fragmentation des espaces, grâce à la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, afin que les populations d'espèces animales et végétales puissent se déplacer et accomplir leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos...) dans des conditions favorables.

Cet outil est un vaste réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques s'appliquant sur l'ensemble de territoire, à l'exception du milieu marin, et se compose de plusieurs éléments :

- Continuités écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Matrices écologiques

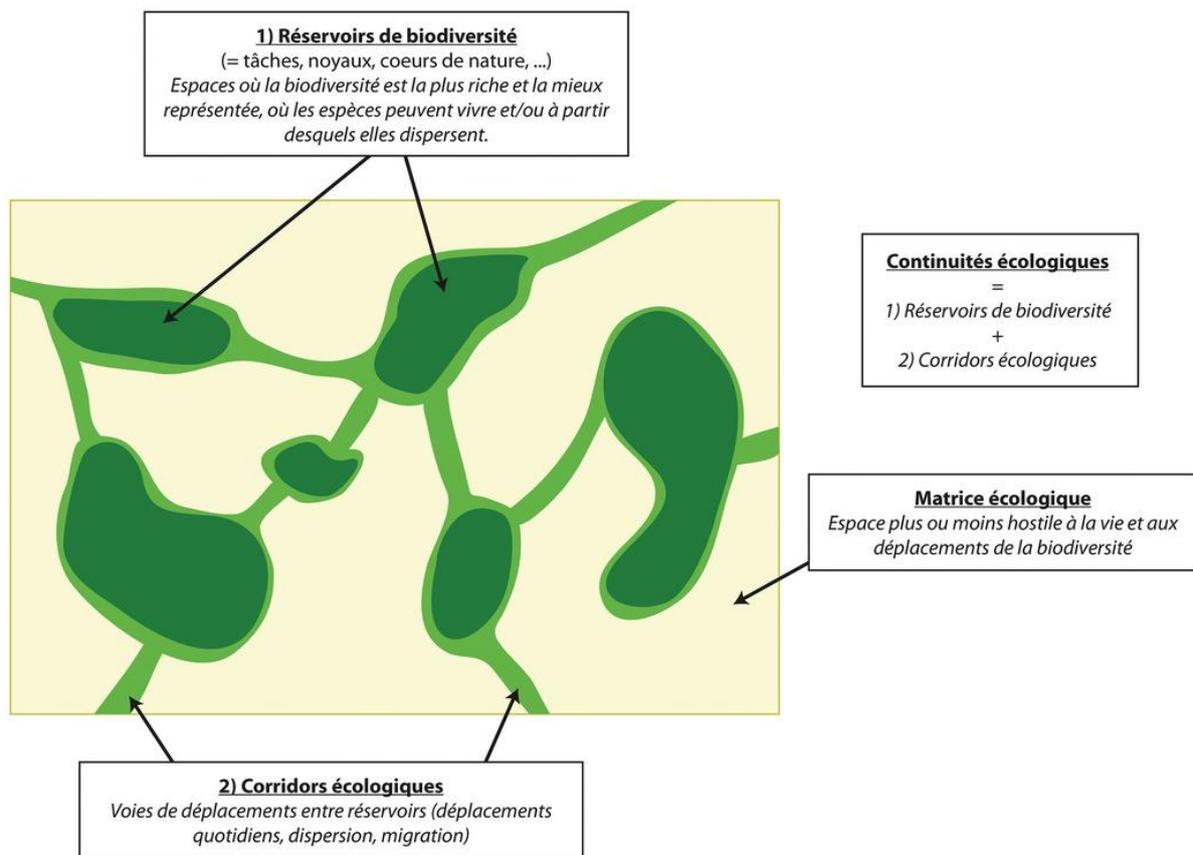


Figure 16. Représentation d'une continuité écologique (source INPN)

Sur la commune de Beaucourt-sur-l'Hallue on peut constater que 2 réservoirs de biodiversité sont présents et correspondent aux ZNIEFF identifiées. Le réservoir au sud est compris dans les corridors écologiques terrestres et aquatiques recensés. Les corridors et le réservoir de biodiversité en question chevauchent les communes voisines de Beaucourt sur l'Hallue et sont situés en bordure sud-est de la commune.



Figure 17. Éléments liés à la TVB sur la commune de Beaucourt sur l'Hallue

Les inventaires réalisés dans le cadre de l'Atlas permettent donc de confirmer que ces réservoirs de biodiversité sont toujours intéressants en 2020 d'un point de vue de la biodiversité.

Du côté des corridors écologiques, le bilan est similaire. Il est nécessaire de relier et de conserver des milieux d'intérêt.

Des espaces peuvent s'apparenter localement à des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

D'après la carte des enjeux, une grande partie des mailles d'espèces à enjeux sont situées aux abords de routes où sont localisées des haies arbustives.

L'ensemble de ces structures paysagères longitudinales représentent localement des corridors écologiques. Ils servent alors de connexion et permettent le déplacement des espèces entre différents espaces naturels plus denses (comme les îlots boisés) dans la commune, mais également entre les communes.

Par ailleurs les inventaires naturalistes ont fait ressortir la présence d'espèces du groupe des oiseaux, des insectes et des chiroptères le long de ces couloirs végétalisés. Ces structures leur servent de repères de jour comme de nuit, mais aussi d'abris, et de ressources alimentaires.

L'importance de ces corridors dans la commune est donc double pour la biodiversité. Ils servent aux déplacements des animaux, mais leur permettent aussi d'accomplir tout ou partie de leur cycle de vie. À plus grande échelle, les corridors écologiques sont très importants dans la connexion des différents espaces naturels inter-communaux. Sans eux les populations d'espèces animales devant se déplacer pour se nourrir, se reproduire ou chercher d'autres habitats se retrouvent isolées. Localement cela se traduit par une diminution de la biodiversité spécifique et génétique.

Au niveau des réservoirs de biodiversité locaux, il est nécessaire de considérer les espaces boisés, sauvages et de gestion modérée comme des zones à fort potentiel.

5. Préconisations

Conserver

Les habitats favorables à la biodiversité animale et végétale sont ceux dont les structures végétales sont variées (arbres, haies, herbes hautes). Pour un bon équilibre écologique et une grande biodiversité, l'intérêt réside donc dans la préservation de divers milieux tant au niveau de la structure que de la composition.

L'ensemble des boisements, des pâtures, des prairies, des haies et des espaces verts et leurs pratiques de gestion actuelle sont donc à conserver.

Les zones délimitées en réservoirs et corridors sont également à prendre en considération. L'intérêt écologique de ces zones sur la commune a été identifié par les services publics avant l'APC et vérifié de 2017 à 2020.

Les zones d'inventaires floristiques 1, 2, 3, 4, 5 et 8 méritent une attention particulière du fait de la présence d'espèces rares et/ou menacées. La gestion des îlots de flore sauvage devra préférentiellement être modérée.

Améliorer

La pollution des sols sur les terrains privés et agricoles est aussi à prendre en considération.

Une bonne gestion de ces espaces permet la présence d'une biodiversité locale. La présence de produits chimiques contribue à la pollution des sols, des eaux, et à la diminution de la biodiversité locale. En effet, la disparition d'insectes et de petits invertébrés contribue à la diminution en ressource pour diverses espèces animales (oiseaux, micromammifères, etc.).

La plantation de haies aux abords de champs permet, en plus de favoriser le développement d'une biodiversité sur un territoire, de limiter l'érosion des sols par la pluie, le vent, de garder de l'humidité et d'apporter de la fertilité (décomposition des feuilles nourrissent l'humus). Planter des haies le long des chemins, des routes et des champs permet donc de gagner beaucoup d'avantages à la fois économiques et écologiques (corridors écologiques locaux).

Les pratiques de gestion des sites permettent aussi de favoriser l'accueil de la biodiversité. Les fauches tardives et le pâturage permettent, comme cité plus haut, de créer des milieux variés intéressants pour les espèces animales et végétales.

Diverses structures permettent également d'accueillir la biodiversité animale sur la commune. Les abris à animaux (hiboux, hôtels à insectes, abris à oiseaux, hérissons) sont faciles à construire et à installer chez soi ou sur un espace public. Ces installations sont à la fois écologiques, économiques et également pédagogiques grâce à une observation facilitée des animaux.

Afin de lutter contre les E.E.E., il existe divers chantiers de lutte bénévoles et parfois subventionnés par des aides régionales et européennes permettent de contenir les espèces et donc de limiter leurs développements et leurs impacts sur la commune.

Pour finir, une partie des préconisations citées sont généralement détaillées dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion différenciée. Ce document permet d'établir une feuille de route pour l'entretien des espaces verts communaux et de lister des espèces végétales locales à planter. Le but est donc de favoriser l'accueil de la biodiversité tout en utilisant des pratiques économiques, écologiques d'entretien afin de créer des espaces écologiquement fonctionnels et visuellement agréables.

6. Commune et sa biodiversité en général

La commune de Beaucourt sur l'Hallue possède un bon bon niveau de biodiversité au regard de la structure paysagère de son territoire. Le territoire est en effet composé d'une variété d'habitats et de structures paysagères réparties sur l'ensemble du territoire.

Bien que le tissu urbain soit développé sur la partie Est de la commune, la présence d'habitats naturels variés amène tout de même une diversité animale et végétale au centre et à proximité du village.

La commune et ses habitants sont curieux, s'intéressent à leur environnement proche et sont soucieux de préserver la nature présente sur leur territoire. Ils ont notamment souhaité installer un hôtel à insectes communal.

Nous ne pouvons qu'encourager l'ensemble de la population à continuer dans ce sens.

Partie 5 : Bibliographie

Données relatives aux espèces :

- <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
- <http://biodiversite.wallonie.be/fr/papillons.html?IDC=797>
- <https://plan-actions-chiropteres.fr/les-chauve-souris/les-especes-en-france/pipistrelle-de-nathusius>
- <http://www.cpieflandremaritime.fr/agir/un-dragon-dans-mon-jardin/fiches-amphibiens/>
- <https://www.tela-botanica.org>
- <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/base-dinformation-page-daccueil/>
- Guide « Papillons de France » de Tristan Lafranchis
- « Le guide ornitho » édition Delachaux et Niestlé

Partie 6 : Annexes

Nomenclature liée aux annexes

Sur l'ensemble des tableaux, les colonnes en bleues font référence à la réglementation, les colonnes en violettes à la rareté de l'espèce, et les colonnes rouges aux listes rouges régionales et nationales.

L'ensemble des données ont été évaluées avec une grille établie par Somme Nature afin d'attribuer une note plus ou moins élevée à chaque espèce. Cette note est présentée dans la colonne « Enjeux » et permet de regrouper les enjeux liés aux listes rouges, à la rareté de l'espèce et à sa protection réglementaire :

- Très faible
- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort

Nomenclature des listes rouges :

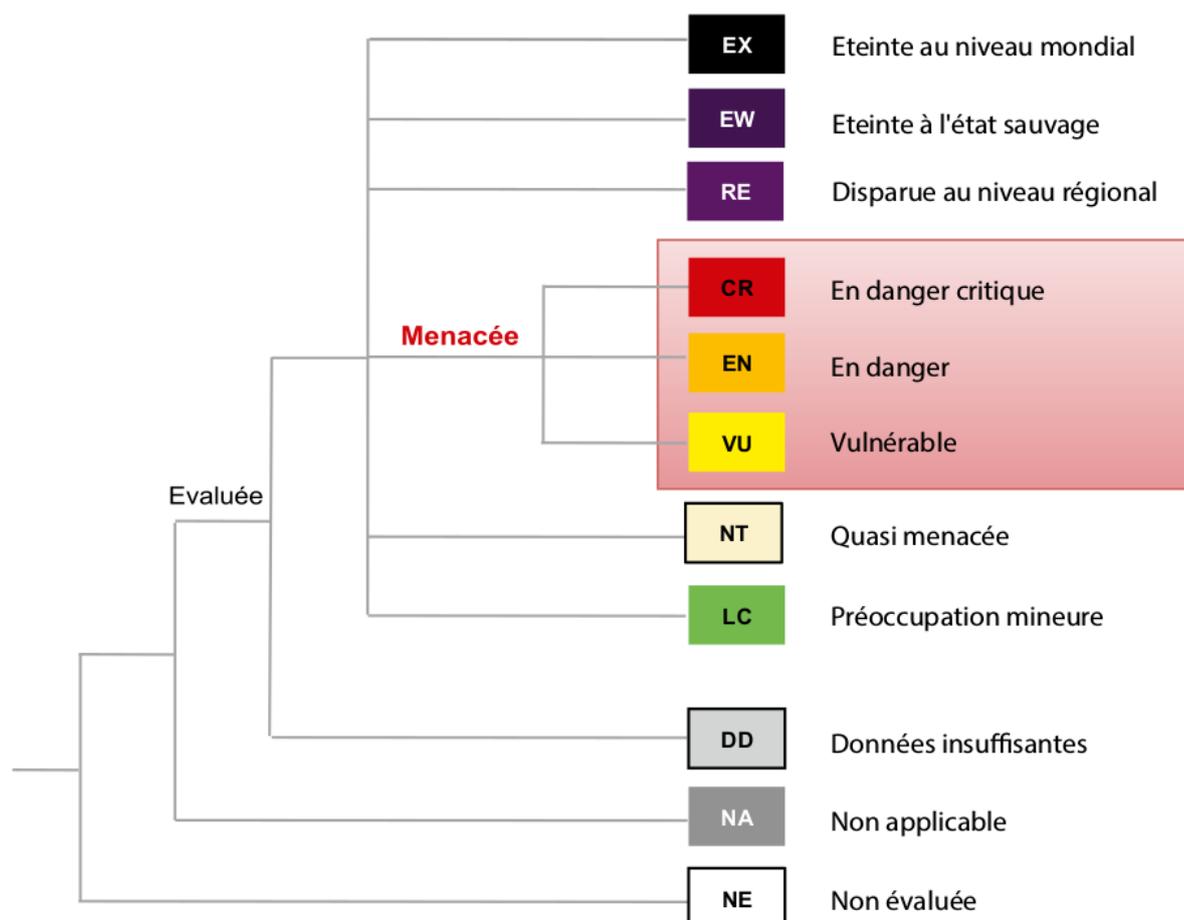


Figure 1. Présentation des catégories de l'UICN utilisées à une échelle régionale (d'après le Guide 2012 et le Guide régional 2012 de l'UICN)

Figure 18. Extrait présentant les catégories de l'UICN des listes rouges

Nomenclature liée à la rareté :

- C : commun
- P : peu
- A : assez
- R : rare
- T : très
- E : exceptionnel

Nomenclature liée à la flore :

- I : indigène
- X : néo-indigène potentiel
- Z : eurynaturalisé
- N : sténonaturalisé
- A : accidentel
- S : subsponané
- C : cultivé
- ? /# : doute
- RR : très rare
- NAa : taxon naturalisé
- Nao : exclu de la liste rouge

Annexe – Liste des oiseaux recensés

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Emberizidae	Emberiza schoeniclus	Bruant des roseaux	--	--	Article 3	Annexe II	--	AC	LC	EN	oui	Fort
Emberizidae	Emberiza citrinella	Bruant jaune	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	VU	oui	Modéré
Accipitridae	Circus pygargus	Busard cendré	Annexe 1	--	Article 3	Annexe III	Annexe II	AR	VU	NT	oui	Modéré
Fringillidae	Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	VU	oui	Modéré
Strigidae	Athene noctua	Chevêche d'Athéna	--	--	Article 3	Annexe II	--	AC	VU	LC	oui	Modéré
Fringillidae	Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	--	--	Article 3	Annexe II et Annexe III	--	TC	LC	VU	oui	Modéré
Alcedinidae	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	Annexe 1	--	Article 3	Annexe II	--	AC	LC	VU	oui	Modéré
Motacillidae	Anthus pratensis	Pipit farlouse	--	--	Article 3	Annexe II	--	C	LC	VU	oui	Modéré
Fringillidae	Serinus serinus	Serin cini	--	--	Article 3	Annexe II	--	C	LC	VU	oui	Modéré

Columbidae	Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	Annexe II	TC	LC	VU	oui	Modéré
Muscicapidae	Oenanthe oenanthe	Traquet motteux	--	--	--	Annexe II	Annexe II	TR	CR	NT	oui	Modéré
Fringillidae	Chloris chloris	Verdier d'Europe	--	--	Article 3	Annexe III et Annexe II	--	TC	LC	VU	oui	Modéré
Alaudidae	Alauda arvensis	Alouette des champs	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	TC	LC	NT	oui	Faible
Accipitridae	Pernis apivorus	Bondrée apivore	Annexe I	--	Article 3	Annexe III	Annexe II	AC	NT	LC	oui	Faible
Accipitridae	Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	Annexe 1	--	Article 3	Annexe III	Annexe II	PC	NT	LC	oui	Faible
Falconidae	Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	--	--	Article 3	Annexe II	Annexe II	C	LC	NT	--	Faible
Phalacrocoracidae	Phalacrocorax carbo	Grand Cormoran	--	--	Article 3	Annexe III	Accord AEWA	--	--	LC	oui	Faible
Hirundinidae	Hirundo rustica	Hirondelle rustique	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	NT	oui	Faible
Apodidae	Apus apus	Martinet noir	--	--	Article 3	Annexe III	--	TC	LC	NT	oui	Faible
Columbidae	Columba oenas	Pigeon colombin	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	AC	LC	LC	oui	Faible

Regulidae	Regulus regulus	Roitelet huppé	--	--	Article 3	Annexe II	--	--	LC	NT	--	Faible
Muscicapidae	Saxicola rubicola	Tarier pâtre	--	--	Article 3	Annexe II	Annexe II	C	NT	NT	oui	Faible
Prunellidae	Prunella modularis	Accenteur mouchet	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Motacillidae	Motacilla alba	Bergeronnette grise	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Motacillidae	Motacilla flava	Bergeronnette printanière	--	--	--	--	--	--	--	LC	--	Très faible
Emberizidae	Emberiza calandra	Bruant proyer	--	--	Article 3	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible
Accipitridae	Buteo buteo	Buse variable	--	--	Article 3	Annexe III	Annexe II	C	LC	LC	--	Très faible
Anatidae	Aix galericulata	Canard mandarin	--	--	--	--	--	--	NA	NA	--	Très faible
Corvidae	Coloeus monedula	Choucas des tours	Annexe II/2	--	Article 3	--	--	AC	LC	LC	--	Très faible
Tytonidae	Tyto alba	Chouette effraie	--	--	Article 3	Annexe II	--	AC	DD	LC	--	Très faible
Strigidae	Strix aluco	Chouette hulotte	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible

Corvidae	Corvus frugilegus	Corbeau freux	Annexe II/2	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Corvidae	Corvus corone	Corneille noire	Annexe II/2	--	--	Annexe III	--	TC	LC	NA	--	Très faible
Cuculidae	Cuculus canorus	Coucou gris	--	--	Article 3	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Sturnidae	Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet	Annexe II/2	--	--	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Phasianidae	Phasianus colchicus	Faisan de Colchide	Annexe III/1 et Annexe II/1	--	--	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible
Falconidae	Falco columbarius	Faucon émerillon	Annexe I	--	Article 3	Annexe II	Annexe II	--	--	NA	--	Très faible
Sylviidae	Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Sylviidae	Sylvia communis	Fauvette grisette	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Corvidae	Garrulus glandarius	Geai des chênes	Annexe II/2	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Laridae	Larus marinus	Goéland marin	Annexe II/2	--	Article 3	--	--	--	NA	LC	--	Très faible
Certhiidae	Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	--	--	Article 3	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible

Turdidae	Turdus iliacus	Grive mauvis	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	--	NE	NA	--	Très faible
Turdidae	Turdus philomelos	Grive musicienne	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Ardeidae	Ardea cinerea	Héron cendré	--	--	Article 3	Annexe III	--	PC	LC	LC	--	Très faible
Strigidae	Asio otus	Hibou moyen-duc	--	--	Article 3	Annexe II	--	AC	DD	LC	--	Très faible
Hirundinidae	Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	NT	--	Très faible
Acrocephalidae	Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Oriolidae	Oriolus oriolus	Loriot d'Europe	--	--	Article 3	Annexe II	--	AC	LC	LC	--	Très faible
Turdidae	Turdus merula	Merle noir	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Aegithalidae	Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	--	--	Article 3	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Paridae	Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Paridae	Parus major	Mésange charbonnière	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible

Paridae	Poecile palustris	Mésange nonnette	--	--	Article 3	Annexe II	--	C	LC	LC	--	Très faible
Passeridae	Passer domesticus	Moineau domestique	--	--	Article 3	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Phasianidae	Perdix perdix	Perdrix grise	Annexe III/1 et Annexe II/1	--	Premier (chassable)	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Picidae	Dendrocopos major	Pic épeiche	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Picidae	Picus viridis	Pic vert	--	--	Article 3	Annexe II	--	C	LC	LC	--	Très faible
Corvidae	Pica pica	Pie bavarde	--	--	--	Annexe II/2	--	C	LC	LC	--	Très faible
Columbidae	Columba livia	Pigeon biset	--	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	--	NA	DD	--	Très faible
Columbidae	Columba palumbus	Pigeon ramier	Annexe II/1 et Annexe III/1	--	Premier (chassable)	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Fringillidae	Fringilla coelebs	Pinson des arbres	--	--	Article 3	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Fringillidae	Fringilla montifringilla	Pinson du Nord	--	--	Article 3	Annexe III	--	--	NE	NE	--	Très faible
Motacillidae	Anthus trivialis	Pipit des arbres	--	--	Article 3	Annexe II	--	C	LC	LC	--	Très faible

Phylloscopidae	Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	--	--	Article 3	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Muscicapidae	Luscinia megarhynchos	Rossignol philomèle	--	--	Article 3	Annexe II	Annexe II	TC	LC	LC	--	Très faible
Muscicapidae	Erithacus rubecula	Rougegorge familier	--	--	Article 3	Annexe II	Annexe II	TC	LC	LC	--	Très faible
Muscicapidae	Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	--	--	Article 3	Annexe II	Annexe II	TC	LC	LC	--	Très faible
Sittidae	Sitta europaea	Sittelle torchepot	--	--	Article 3	Annexe II	--	C	LC	LC	--	Très faible
Fringillidae	Spinus spinus	Tarin des aulnes	--	--	Article 3	Annexe II et Annexe III	--	--	NE	LC	--	Très faible
Columbidae	Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Trogloditidae	Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible

Annexe – Liste des chiroptères recensés

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Vespertilionidae	Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de Nathusius	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	PC	NT	NT	--	Modéré

Vespertilionidae	Myotis daubentonii	Murin de Daubenton	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	C	LC	LC	oui	Faible
Vespertilionidae	Plecotus austriacus	Oreillard gris	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	NE	DD	LC	oui	Faible
Vespertilionidae	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	--	Annexe IV	Article 2	Annexe III	Annexe II/Accord Eurobats	TC	LC	NT	oui	Faible
Vespertilionidae	Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	NE	DD	LC	oui	Faible

Annexe – Liste des lépidoptères recensés

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Lycaenidae	Cyaniris semiargus	Demi-Argus	--	--	--	--	--	AR	NT	LC	oui	Modéré
Nymphalidae	Pyronia tithonus	Amaryllis	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Lycaenidae	Polyommatus icarus	Azuré commun	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Lycaenidae	Celastrina argiolus	Azuré des nerpruns	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible

Nymphalidae	Vanessa cardui	Belle Dame	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Nymphalidae	Araschnia levana	Carte géographique	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Nymphalidae	Coenonympha arcania	Céphale	--	--	--	--	--	AC	LC	LC	--	Très faible
Pieridae	Gonepteryx rhamni	Citron	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Lycaenidae	Aricia agestis	Collier de corail	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Nymphalidae	Melanargia galathea	Demi-deuil	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Noctuidae	Autographa gamma	Gamma	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Erebidae	Tyria jacobaeae	La Goutte de Sang	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Sphingidae	Macroglossum stellatarum	Moro-Sphinx	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Nymphalidae	Maniola jurtina	Myrtil	--	--	--	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Nymphalidae	Aglais io	Paon du jour	--	--	--	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible

Pieridae	Pieris rapae	Piérïde de la rave	--	--	--	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Pieridae	Pieris brassicae	Piérïde du chou	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Pieridae	Pieris napi	Piérïde du navet	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Nymphalidae	Coenonympha pamphilus	Procris	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Nymphalidae	Polygonia c-album	Robert-le-diable	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Pieridae	Colias crocea	Souci	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Hesperiidae	Ochlodes sylvanus	Sylvaine	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Nymphalidae	Pararge aegeria	Tircis	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Nymphalidae	Aphantopus hyperantus	Tristan	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Nymphalidae	Vanessa atalanta	Vulcain	--	--	--	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible

Annexe – Liste des mammifères recensés

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Leporidae	Oryctolagus cuniculus	Lapin de garenne	--	--	Premier (chassable)	--	--	TC	LC	NT	--	Faible
Mustelidae	Meles meles	Blaireau d'Europe	--	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible
Cervidae	Capreolus capreolus	Chevreuril Européen	--	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Sciuridae	Sciurus vulgaris	Ecureuil roux	--	--	Article 2	Annexe III	--	TC	--	LC	--	Très faible
Erinaceidae	Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe	--	--	Article 2	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Leporidae	Lepus europaeus	Lièvre d'Europe	--	--	Premier (chassable)	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Myocastoridae	Myocastor coypus	Ragondin	--	--	Premier (chassable)	--	--	NE	--	NA	--	Très faible
Canidae	Vulpes vulpes	Renard roux	--	--	Premier (chassable)	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible

Annexe – Liste des odonates recensés

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Lestidae	Chalcolestes viridis	Lestes verte	--	--	--	--	--	AC	LC	LC	--	Très faible
Libellulidae	Orthetrum cancellatum	Orthétrum réticulé	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Libellulidae	Sympetrum sanguineum	Sympétrum sanguin	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Libellulidae	Sympetrum striolatum	Sympétrum strié	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible

Annexe – Liste des amphibiens et reptiles recensés

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Salamandridae	Lissotriton vulgaris	Triton ponctué	--	--	Article 3	Annexe III	--	AC	NT	NT	oui	Modéré
Ranidae	Pelophylax spec.	Grenouille "verte" (au sens large)	--	Annexe V	Article 5	Annexe III	--	C	DD	NT	--	Faible

Bufo	Bufo bufo	Crapaud commun	--	--	Article 3	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible
Rana	Rana temporaria	Grenouille rousse	--	Annexe V	Article 5 et 6	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible
Salamandridae	Ichthyosaura alpestris	Triton alpestre	--	--	Article 3	Annexe III	--	AC	LC	LC	--	Très faible

Annexe – Liste des orthoptères recensés

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Acrididae	Euchorthippus declivus	Criquet des Bromes	--	--	--	--	--	AC	LC	--	--	Très faible
Acrididae	Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	--	--	--	--	--	TC	LC	--	--	Très faible
Acrididae	Chorthippus brunneus	Criquet duettiste	--	--	--	--	--	AC	LC	--	--	Très faible
Acrididae	Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Tettigoniidae	Roeseliana roeselii	Decticelle bariolée	--	--	--	--	--	TC	LC	--	--	Très faible
Tettigoniidae	Tettigonia viridissima	Grande Sauterelle verte	--	--	--	--	--	TC	LC	--	--	Très faible
Gryllidae	Nemobius sylvestris sylvestris	Grillon des bois	--	--	--	--	--	C	LC	--	--	Très faible
Tettigoniidae	Meconema meridionale	Méconème fragile	--	--	--	--	--	AC	LC	--	--	Très faible

Annexe – Liste des autres invertébrés recensés

GROUPE TAXONOMIQUE	FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Autres invertébrés	Apidae	Xylocopa violacea	Abeille charpentière	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Chrysomelidae	Psylliodes chrysocephalus	Altise du colza	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Asellidae	Asellus aquaticus	Aselle	--	--	--	--	--	NE	--	NA	--	Très faible
Autres invertébrés	Apidae	Bombus terrestris	Bourdon terrestre	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Chrysopidae	Chrysoperla carnea	Chrysope verte	--	--	--	--	--	NE	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Limacodidae	Heterogenea asella	Cloporte	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Coccinellidae	Tytthaspis sedecimpunctata	Coccinelle à 16 points	--	--	--	--	--	AC	LC	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Coccinellidae	Coccinella septempunctata	Coccinelle à 7 Points	--	--	--	--	--	TC	LC	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Coccinellidae	Propylea quatuordecimpunctata	Coccinelle à damier	--	--	--	--	--	C	LC	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Coccinellidae	Psyllobora vigintiduopunctata	Coccinelle à vingt-deux points	--	--	--	--	--	C	LC	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Coccinellidae	Harmonia axyridis	Coccinelle Asiatique	--	--	--	--	--	TC	NA	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Coreidae	Coreus marginatus	Corée marginée	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Syrphidae	Eristalis arbustorum	Eristale des arbustes	--	--	--	--	--	NE	--	--	--	Très faible
Mollusques	Helicidae	Helix pomatia	Escargot de Bourgogne	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Mollusques	Helicidae	Cepaea nemoralis	Escargot des haies	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Mollusques	Helicidae	Cepaea hortensis	Escargot des jardins	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible

Autres invertébrés	Vespidae	Vespa crabro	Frelon européen	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Pyrrhocoridae	Pyrrhocoris apterus	Gendarme	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Mollusques	Arionidae	Arion rufus	Grande loche	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Miridae	Lygus pratensis	Hémiptère	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Miridae	Notostira elongata	Hétéroptère	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Tiphiidae	Methocha articulata	Hyménoptère	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Notonectidae	Notonecta glauca	Notonecte glauque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Oedemeridae	Oedemera nobilis	Oedemère noble	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Carabidae	Pterostichus madidus	Ptérostique mouillé	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Pentatomidae	Graphosoma italicum	Punaise arlequin	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Pentatomidae	Dolycoris baccarum	Punaise brune à antennes & bords panachés	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Syrphidae	Episyrphus balteatus	Syrphe à ceintures	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Syrphidae	Scaeva Pyratris	Syrphe du poirier	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Elateridae	Athous haemorrhoidalis	Taupin des jardins	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Cantharidae	Rhagonycha fulva	Téléphore fauve	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible

Annexe – Liste de la flore recensée

Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat principal	Rareté	LR Région	LR France	Directive Habitats, Faune, Flore - Annexe II	Directive Habitats, Faune, Flore - Annexe IV	Directive Habitats, Faune, Flore - Annexe V	Protection nationale - Annexe 1	Protection nationale - Annexe 2	Protection régionale	Intérêt patrimonial	Déterminant de ZNIEFF	Exotique envahissant	Enjeux
Poaceae	Bromopsis inermis	Brome sans arêtes	N	AR	NAa	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Modéré
Lamiaceae	Stachys arvensis	épiaire des champs	I	AR	NT	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	N	Modéré
Brassicaceae	Hirschfeldia incana	Hirschfeldie grisâtre, Roquette bâtarde	Z	AR	NAa	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Modéré
Cyperaceae	Carex divulsa	Laïche écartée	I	AR?	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	N	Modéré
Asparagaceae	Muscari neglectum	Muscari à grappes, Muscari négligé	I	RR	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	N	Modéré
Orchidaceae	Ophrys aranifera	Ophrys araignée, Oiseau-coquet	I	R	NT	LC	Non	Non	Non	Non	Non	NPC;Pic	Oui	Oui	N	Modéré
Primulaceae	Primula vulgaris	Primevère acaule	I	AR	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	NPC	pp	pp	N	Modéré
Fabaceae	Trifolium hybridum	Trèfle hybride, Trèfle bâtard	N;A	AR	NAa	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Modéré
Cucurbitaceae	bryonia cretica	0	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Asteraceae	Achillea millefolium	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Poaceae	Agrostis capillaris	Agrostide capillaire	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Poaceae	Agrostis canina	Agrostide des chiens	I	PC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	N	Très faible
Poaceae	Agrostis stolonifera	Agrostide stolonifère	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible

Rosaceae	Agrimonia eupatoria	Aigremoine, Francormier	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Amaranthaceae	Amaranthus retroflexus	Amarante réfléchie, Amaranthe à racine rouge, Blé rouge	Z	C	NAa	NA	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Artemisia vulgaris	Armoise commune, Herbe de feu	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Rubiaceae	Galium odoratum	Aspérule odorante, Belle-étoile, Gaillet odorant	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Rosaceae	Crataegus monogyna	Aubépine à un style, épine noire, Bois de mai	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Betulaceae	Alnus glutinosa	Aulne glutineux, Verne	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Poaceae	Avena fatua	Avoine folle, Havenon	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Brassicaceae	Barbarea vulgaris	Barbarée commune, Herbe de sainte Barbe	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Arctium minus	Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Rosaceae	Geum urbanum	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Amaranthaceae	Beta vulgaris	Betterave commune, Betterave-épinard	I;C	PC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	N	Très faible
Celastraceae	Euonymus europaeus	Bonnet-d'évêque	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Betulaceae	Betula pendula	Bouleau verruqueux	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							

Ranunculaceae	Ranunculus acris	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	I;Z?	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Poaceae	Brachypodium sylvaticum	Brachypode des bois, Brome des bois	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Poaceae	Bromus hordeaceus	Brome mou	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	N	Très faible
Poaceae	Anisantha sterilis	Brome stérile	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Lamiaceae	Prunella vulgaris	Brunelle commune, Herbe au charpentier	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Buxaceae	Buxus sempervirens	Buis commun, Buis sempervirent	C	R	DD	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	N	Très faible
Campanulaceae	Campanula trachelium	Campanule gantelée, Ortie bleue	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Brassicaceae	Capsella bursa-pastoris	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	N	Très faible
Brassicaceae	Cardamine hirsuta	Cardamine flexueuse, Cardamine des bois	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Apiaceae	Daucus carota	Carotte sauvage, Daucus carotte	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Centaurea jacea	Centaurée jacée, Tête de moineau, Ambrette	I?;C	RR?	DD	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	N	Très faible
Asteraceae	Centaurea scabiosa	Centaurée scabieuse	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Caryophyllaceae	Cerastium fontanum	Céraiste commune	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							

Apiaceae	Anthriscus sylvestris	Cerfeuil des bois, Persil des bois	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Carduus crispus	Chardon faux-acanthe	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Carduus nutans	Chardon penché	I	AC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Apiaceae	Eryngium campestre	Chardon Roland, Panicaut champêtre	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	NPC	Non	Non	N	Très faible
Betulaceae	Carpinus betulus	Charme, Charmille	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Fagaceae	Castanea sativa	Chataignier, Châtaignier commun	Z;C	C	NAa	LC	Non	N	Très faible							
Fagaceae	Quercus robur	Chêne pédonculé, Gravelin	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Fagaceae	Quercus petraea	Chêne sessile, Chêne rouvre, Chêne à trochets	I	AC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Amaranthaceae	Chenopodium album	Chénopode blanc, Senouisse	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Caprifoliaceae	Lonicera xylosteum	Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies	I	AC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Poaceae	Elytrigia repens	Chiendent commun, Chiendent rampant	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Onagraceae	Circaea lutetiana	Circée de Paris, Circée commune	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Cirsium vulgare	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Cirsium arvense	Cirse des champs,	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							

		Chardon des champs															
Ranunculaceae	Clematis vitalba	Clématite des haies, Herbe aux gueux	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Asteraceae	Erigeron canadensis	Conyze du Canada	Z	CC	NAa	NA	Non	N	Très faible								
Papaveraceae	Papaver rhoeas	Coquelicot	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Cornaceae	Cornus mas	Cornouiller mâle, Cornouiller sauvage	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	NPC	Non	Non	N	Très faible
Cornaceae	Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin, Sanguine	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Asteraceae	Crepis biennis	Crépide bisannuelle	I	PC	LC	LC	Non	Oui	Oui	N	Très faible						
Asteraceae	Crepis capillaris	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Poaceae	Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	N	Très faible						
Brassicaceae	Draba verna	Drave de printemps	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Lamiaceae	Stachys sylvatica	Épiaire des bois, Ortie à crapauds	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Pinaceae	Picea abies	Épicéa commun, Sérente	C	RR	NAo	LC	Non	N	Très faible								
Onagraceae	Epilobium parviflorum	Épilobe à petites fleurs	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Onagraceae	Epilobium hirsutum	Épilobe hérissé, épilobe hirsute	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Rosaceae	Prunus spinosa	Épine noire, Prunellier, Pelossier	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								

Sapindaceae	Acer campestre	érable champêtre, Acérais	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Sapindaceae	Acer platanoides	érable plane, Plane	I?;Z	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Eupatorium cannabinum	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Euphorbiaceae	Euphorbia amygdaloides	Euphorbe des bois, Herbe à la faux	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Euphorbiaceae	Euphorbia characias	Euphorbe des vallons	C	E	NAo	LC	Non	N	Très faible							
Euphorbiaceae	Euphorbia helioscopia	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Fabaceae	Laburnum anagyroides	Faux-ébénier, Cytise, Aubour	Z	AC	NAa	LC	Non	P	Très faible							
Poaceae	Phleum pratense	Fléole des prés	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Poaceae	Avenella flexuosa	Foin tortueux	I	PC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	N	Très faible
Dennstaedtiaceae	Pteridium aquilinum	Fougère aigle, Porte-aigle	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Dryopteridaceae	Dryopteris filix-mas	Fougère mâle	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Rosaceae	Fragaria vesca	Fraisier sauvage, Fraisier des bois	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Oleaceae	Fraxinus excelsior	Frêne élevé, Frêne commun	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Poaceae	Arrhenatherum elatius	Fromental élevé, Ray-grass français	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	N	Très faible
Onagraceae	Fuchsia magellanica	Fuchsia de Magellan	C	#	NAo	NE	Non	N	Très faible							

Rubiaceae	Galium mollugo	Gaillet commun, Gaillet Mollugine	#	#	#	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	#	#	#	Très faible
Rubiaceae	Cruciata laevipes	Gaillet croisette, Croisette commune	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Rubiaceae	Galium aparine	Gaillet gratteron, Herbe collante	I	CC	LC	NE	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	N	Très faible
Geraniaceae	Geranium molle	Géranium à feuilles molles	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Geraniaceae	Geranium rotundifolium	Géranium à feuilles rondes, Mauvette	I	AC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Geraniaceae	Geranium dissectum	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Geraniaceae	Geranium columbinum	Géranium des colombes, Pied de pigeon	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Araceae	Arum maculatum	Gouet tâcheté, Chandelle	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Papaveraceae	Chelidonium majus	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, éclairé	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Boraginaceae	Symphitum officinale	Grande consoude	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Geraniaceae	Geranium robertianum	Herbe à Robert	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Jacobaea vulgaris	Herbe de saint Jacques	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Fagaceae	Fagus sylvatica	Hêtre, Hêtre commun, Fouteau	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							

Poaceae	Holcus lanatus	Houlque laineuse, Blanchard	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Aquifoliaceae	Ilex aquifolium	Houx	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Inula conyza	Inule conyze, Inule squarreuse	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Poaceae	Lolium perenne	lvraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asparagaceae	Hyacinthoides non-scripta	Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Caprifoliaceae	Knautia arvensis	Knautie des champs, Oreille-d'âne	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Cyperaceae	Carex sylvatica	Laïche des bois	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Cyperaceae	Carex flacca	Laïche glauque, Langue-de-pic	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Cyperaceae	Carex hirta	Laïche hérissée	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Sonchus arvensis	Laiteron des champs	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Sonchus oleraceus	Laiteron piquant	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Sonchus asper	Laiteron rude, Laiteron piquant	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Lactuca serriola	Laitue scariole, Escarole	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Lamiaceae	Lamium album	Lamier blanc, Ortie blanche, Ortie morte	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Lamiaceae	Lamium galeobdolon	Lamier jaune, Lamier Galéobdolon	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Lamiaceae	Lamium purpureum	Lamier pourpre, Ortie rouge	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							

Asteraceae	Lapsana communis	Lampsane commune, Graceline	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Araliaceae	Hedera helix	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Lamiaceae	Glechoma hederacea	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Convolvulaceae	Convolvulus arvensis	Liseron des champs, Vrillée	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Convolvulaceae	Convolvulus sepium	Liset, Liseron des haies	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Fabaceae	Lotus corniculatus	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Fabaceae	Medicago lupulina	Luzerne lupuline, Minette	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Primulaceae	Lysimachia nummularia	Lysimaque nummulaire, Herbe aux écus	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Caprifoliaceae	Valeriana locusta	Mache doucette, Mache	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Leucanthemum vulgare	Marguerite commune, Leucanthème commun	I	?	DD	DD	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Matricaria chamomilla	Matricaire Camomille	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Matricaria discoidea	Matricaire fausse-camomille, Matricaire discoïde	Z	CC	NAa	NA	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Tripleurospermum inodorum	Matricaire inodore	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							

Malvaceae	Malva sylvestris	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Fabaceae	Trigonella alba	Mélicot blanc	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Poaceae	Melica uniflora	Mélique uniflore	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Lamiaceae	Mentha aquatica	Menthe aquatique, Baume d'eau, Baume de rivière, Bonhomme de rivière, Menthe rouge, Riolet, Menthe à grenouille	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Euphorbiaceae	Mercurialis annua	Mercuriale annuelle, Vignette	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Rosaceae	Prunus avium	Merisier vrai, Cerisier des bois	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Hypericaceae	Hypericum perforatum	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Poaceae	Milium effusum	Millet diffus, Millet étalé, Millet sauvage	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Scrophulariaceae	Verbascum thapsus	Molène bouillon-blanc, Herbe de saint Fiacre	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Scrophulariaceae	Verbascum nigrum	Molène noire, Cierge maudit	I	AC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Scrophulariaceae	Verbascum sinuatum	Molène sinuée	A	D	NAo	LC	Non	N	Très faible							

Caryophyllaceae	Stellaria media	Mouron des oiseaux, Morgeline	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Primulaceae	Lysimachia arvensis	Mouron rouge, Fausse Morgeline	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Brassicaceae	Sinapis arvensis	Moutarde des champs, Raveluche	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Boraginaceae	Myosotis arvensis	Myosotis des champs	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Brassicaceae	Brassica rapa	Navette des champs	C	E?	NAo	NA	Non	N	Très faible							
Betulaceae	Corylus avellana	Noisetier, Avelinier	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Juglandaceae	Juglans regia	Noyer commun, Calottier	Z;C	C	NAa	NA	Non	N	Très faible							
Orobanchaceae	Odontites vernus	Odontite rouge, Euphrase rouge	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Tagetes patula	Oeillet d'Inde	C	E	NAo	NA	Non	N	Très faible							
Lamiaceae	Origanum vulgare	Origan commun	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Urticaceae	Urtica dioica	Ortie dioïque, Grande ortie	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Polygonaceae	Rumex acetosa	Oseille des prés, Rumex oseille	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Apiaceae	Pastinaca sativa	Panais cultivé, Pastinaciacier	I;Z	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Bellis perennis	Pâquerette	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Polygonaceae	Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Polygonaceae	Rumex crispus	Patience crépue, Oseille crépue	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Apiaceae	Heracleum	Patte d'ours, Berce	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							

	sphondylium	commune, Grande Berce														
Poaceae	Poa annua	Pâturin annuel	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Poaceae	Poa compressa	Pâturin comprimé, Pâturin à tiges aplaties	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Poaceae	Poa pratensis	Pâturin des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	N	Très faible
Poaceae	Poa trivialis	Pâturin des prés	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Ulmaceae	Ulmus minor	Petit orme, Orme cilié	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Apocynaceae	Vinca minor	Petite pervenche, Violette de serpent	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Salicaceae	Populus tremula	Peuplier Tremble	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Picris hieracioides	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Rosaceae	Poterium sanguisorba	Pimprenelle à fruits réticulés	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Taraxacum sp.	Pissenlit	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Plantaginaceae	Plantago lanceolata	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Plantaginaceae	Plantago major	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Plantaginaceae	Plantago media	Plantain moyen	I	AC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Apiaceae	Aegopodium podagraria	Pogagraise, Herbe aux goutteux, Fausse Angélique	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							

Rosaceae	Malus pumila	Pommier Paradis	C	AR	NAo	NA	Non	N	Très faible							
Rosaceae	Potentilla reptans	Potentille rampante, Quintefeuille	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Equisetaceae	Equisetum arvense	Prêle des champs, Queue-de-renard	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Rosaceae	Prunus domestica	Prunier domestique, Prunier	C	R?	NAa	NA	Non	N	Très faible							
Brassicaceae	Raphanus raphanistrum	Ravenelle, Radis sauvage	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Ranunculaceae	Ranunculus repens	Renoncule rampante	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Polygonaceae	Polygonum aviculare	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Polygonaceae	Reynoutria japonica	Renouée du Japon	Z	CC	NAa	NA	Non	A	Très faible							
Polygonaceae	Persicaria maculosa	Renouée Persicaire	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Polygonaceae	Persicaria hydropiper	Renouée Poivre d'eau	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Resedaceae	Reseda luteola	Réséda jaunâtre, Réséda des teinturiers, Mignonette jaunâtre	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Resedaceae	Reseda lutea	Réséda jaune, Réséda bâtard	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Fabaceae	Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia, Carouge	Z;C	C	NAa	NA	Non	A	Très faible							
Rosaceae	Rubus fruticosus	Ronce de Bertram, Ronce commune	#	#	#	NE	Non	Non	Non	Non	Non	Non	#	#	#	Très faible
Rosaceae	Rubus ulmifolius	Rosier à feuilles d'orme,	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							

		Ronce à feuilles d'Orme														
Rosaceae	Rubus caesius	Rosier bleu, Ronce à fruits bleus, Ronce bleue	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Rosaceae	Rosa canina	Rosier des chiens, Rosier des haies	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Tragopogon pratensis	Salsifis des prés	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	N	Très faible
Pinaceae	Abies alba	Sapin pectiné, Sapin à feuilles d'If	C	#	NAo	LC	Non	N	Très faible							
Lamiaceae	Clinopodium vulgare	Sariette commune, Grand Basilic	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Salicaceae	Salix cinerea	Saule cendré	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Salicaceae	Salix caprea	Saule marsault, Saule des chèvres	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Senecio vulgaris	Sénéçon commun	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Caryophyllaceae	Silene latifolia	Silène à bouquets	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Caryophyllaceae	Stellaria holostea	Stellaire holostée	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Anacardiaceae	Rhus typhina	Sumac hérissé, Sumac Amarante	C	AC	NAo	NA	Non	P	Très faible							
Adoxaceae	Sambucus nigra	Sureau noir, Sampéquier	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Caprifoliaceae	Symphoricarpos albus	Symphorine à fruits blancs, Symphorine à grappes	S;C	AC	NAa	NA	Non	P	Très faible							
Asteraceae	Tanacetum vulgare	Tanaisie commune, Sent-bon	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							

Malvaceae	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	I?	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Malvaceae	Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles, Tilleul des bois	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Fabaceae	Trifolium arvense	Trèfle des champs, Pied de lièvre, Trèfle Pied-de-lièvre	I	PC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	N	Très faible
Fabaceae	Trifolium repens	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Oleaceae	Ligustrum vulgare	Troène, Raisin de chien	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Erigeron annuus	Vergerette annuelle, érigeron annuel	Z	AC	NAa	NA	Non	N	Très faible							
Plantaginaceae	Veronica hederifolia	Véronique à feuilles de lierre	I	C?	LC	LC	Non	N	Très faible							
Plantaginaceae	Veronica persica	Véronique de Perse	Z	CC	NAa	NA	Non	N	Très faible							
Plantaginaceae	Veronica chamaedrys	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Verbenaceae	Verbena officinalis	Verveine officinale	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Fabaceae	Vicia cracca	Vesce cracca, Jarosse	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Fabaceae	Vicia sativa	Vesce cultivée, Poisette	A;S;C	AR?	NAo	NA	Non	N	Très faible							
Violaceae	Viola reichenbachiana	Violette des bois, Violette de Reichenbach	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Violaceae	Viola odorata	Violette odorante	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							

Adoxaceae	Viburnum lantana	Viorne mancienne	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Poaceae	Alopecurus myosuroides	Vulpin des champs, Queue-de- renard	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							